

UNITED NATIONS

NATIONS UNIES



# SECURITY COUNCIL

## OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

---

# CONSEIL DE SECURITE

## PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No. 37

130th and 131st meeting  
18 April 1947

130ème et 131ème séances  
18 avril 1947

Lake Success  
New York

## **TABLE OF CONTENTS**

### **Hundred and thirtieth meeting**

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| 133. Provisional agenda .....                                      | 767         |
| 134. Adoption of the agenda .....                                  | 767         |
| 135. Continuation of the discussion on the<br>Greek question ..... | 767         |

### **Hundred and thirty-first meeting**

|  |     |
|--|-----|
| 136. Continuation of the discussion on the<br>Greek question ..... | 785 |
|--|-----|

## **TABLE DES MATIERES**

### **Cent-trentième séance**

|  | <i>Pages</i> |
|--|--------------|
| 133. Ordre du jour provisoire .....                          | 767          |
| 134. Adoption de l'ordre du jour .....                       | 767          |
| 135. Suite de la discussion sur la question<br>grecque ..... | 767          |

### **Cent-trente et unième séance**

|  |     |
|--|-----|
| 136. Suite de la discussion sur la question<br>grecque ..... | 786 |
|--|-----|

it. I believe we shall give this resolution our fullest consideration if it is submitted before the meeting, and I believe that, subject to certain amendments, it may well create a sound basis for the solution of the problem under discussion.

The PRESIDENT: I had hoped that we would be able to conclude our discussion and would have been able to vote on the two draft resolutions before us at this morning's meeting. However, I still have three speakers on my list. I therefore propose that we should meet again this afternoon. Since there is no objection, the meeting is adjourned until 3 p.m.

*The meeting rose at 1.10 p.m.*

## HUNDRED AND THIRTY-FIRST MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Friday, 18 April 1947, at 3 p.m.*

*President:* Mr. Quo Tai-chi (*China*).

*Present:* The representatives of the following countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Colombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

### 136. Continuation of the discussion on the Greek question

*At the invitation of the President, Mr. Kahreman Ylli, representative of Albania, Mr. Athanassov, representative of Bulgaria, Mr. Dendramis, representative of Greece and Mr. Krasovec, representative of Yugoslavia took their seats at the Council table.*

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): The conservatory measure proposed by the United States representative, namely, to keep on the spot a group of the Commission of Investigation in Greece is wise. It can only have useful results. The Belgian delegation will vote for this proposal.

So far as the financial aid asked for by Greece and Turkey is concerned, the Belgian delegation considers that it is not for the Council to pronounce itself on this question.

Colonel HODGSON (Australia): Mr. President, we are not quite sure whether we are discussing the original statement of the United States representative, the resolution of the United States, the resolution of the Soviet Union, the amendment proposed by the Polish representative, or the proposal of the representative of Colombia. Everybody seems to be dealing with the whole lot in any order.

Je pense que nous donnerons à cette résolution toute notre attention si elle nous est présentée; nous estimons que, sous réserve de certains amendements, elle peut constituer une base solide pour la solution du problème qui fait l'objet de la discussion.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'avais espéré qu'il nous serait possible de clore la discussion et de mettre aux voix les deux projets de résolutions qui nous ont été soumis ce matin. Toutefois, il y a encore trois orateurs inscrits. Je propose donc que nous nous réunissions de nouveau cet après-midi. Puisq'il n'y a pas d'objection, la séance est ajournée à 15 heures.

*La séance est levée à 13 h. 10.*

## CENT-TRENTE ET UNIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New York,  
le vendredi 18 avril 1947, à 15 heures.*

*Président:* M. Quo Tai-chi (Chine).

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, France, Pologne, Royaume-Uni, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

### 136. Suite de la discussion sur la question grecque

*Sur l'invitation du Président, M. Kahreman Ylli, représentant de l'Albanie, M. Athanassov, représentant de la Bulgarie, M. Dendramis, représentant de la Grèce, et M. Krasovec, représentant de la Yougoslavie, prennent place à la table du Conseil.*

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgique): La mesure conservatoire proposée par le représentant des Etats-Unis, et tendant à maintenir sur place un groupe de la Commission d'enquête en Grèce, est judicieuse. Elle ne peut avoir qu'un effet utile. La délégation belge votera en faveur de cette proposition.

En ce qui concerne l'aide financière sollicitée par la Grèce et la Turquie, la délégation belge estime que le Conseil n'a pas à statuer à ce sujet.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, nous ne savons pas très bien si nous sommes en train de discuter la déclaration primitive du représentant des Etats-Unis, la résolution des Etats-Unis, celle de l'Union soviétique, l'amendement proposé par le représentant de la Pologne ou la proposition du représentant de la Colombie. Tout le monde semble s'occuper de l'ensemble de ces textes sans suivre aucun ordre.

I propose to make a few general observations, if you do not call me to order or rule me out of order.

I shall speak more directly on the two resolutions before us. In point of submission to you, Mr. President, the United States resolution<sup>1</sup> came first, but the representative of the Soviet Union suggests that we have the position upside down, and that we ought to consider his resolution first.

Since the United States resolution was submitted first and also in view of the time element, a certain degree of urgency and priority is attached to it. I think we should reach a decision on that resolution as soon as possible, because the members of the Commission of Investigation, now in Geneva, may shortly be returning to their various national homes or to the United States. It is therefore a matter of some urgency to resolve the question.

As regards the resolution of the Soviet representative, I am in some doubt as to its precise meaning, because Mr. Gromyko's only reference to it was in outline, and it was merely a suggestion.<sup>1</sup> It was only later, after the United States resolution was submitted, that he submitted his in written form.<sup>1</sup>

If the principle that we should have a special commission of this Council to see that United States aid is in the interests of the Greek people is correct, I do not see why the resolution should not also cover Turkey, since United States aid is intended for both Greece and Turkey.

With regard to the observations made by the representative of the United Kingdom, I would remind the representative of Poland that, when he replied to them, he spoke about aid given for the formation of new Polish armies to fight against the aggressor, Germany; but I gather that the representative of the United Kingdom was speaking about an entirely new agreement which was recently concluded, now that German aggression no longer exists. The same is true with regard to Yugoslavia. Who is going to attack Yugoslavia?

The Soviet Union is giving certain material aid and military assistance, in the form of instructors, precisely as in this case. I also have this in mind: For a considerable time now, the United Kingdom has been giving precisely the same aid in the form of loans and military assistance as that which the United States now proposes to give.

Je me propose de présenter un certain nombre d'observations de caractère général, à moins que vous ne me rappeliez à l'ordre ou que vous ne jugiez que je m'écarte du sujet.

Je parlerai plus spécialement des deux résolutions qui nous sont soumises. La résolution des Etats-Unis<sup>1</sup>, Monsieur le Président, vous a été présentée la première, mais le représentant de l'Union soviétique est d'avis que nous ne suivons pas l'ordre logique et que nous devrions examiner sa résolution en premier lieu.

La résolution des Etats-Unis, du fait qu'elle a été présentée la première et compte tenu du facteur temps, revêt un certain caractère d'urgence et de priorité. J'estime que nous devrions nous prononcer sur cette résolution aussitôt que possible, car il se peut que les membres de la Commission d'enquête, qui se trouvent actuellement à Genève, rentrent bientôt dans leurs pays respectifs ou aux Etats-Unis. Il y a donc une certaine urgence à résoudre cette question.

Pour ce qui est de la résolution de l'Union soviétique, j'éprouve quelques doutes sur sa signification exacte, car la seule mention que M. Gromyko en ait faite ne portait que sur les grandes lignes, et, de plus, il s'agissait simplement alors d'une suggestion<sup>1</sup>. Ce n'est que plus tard, après que les Etats-Unis eurent soumis leur résolution, qu'il a présenté la sienne par écrit<sup>1</sup>.

Si l'on admet le principe que le Conseil doit créer une commission spéciale chargée de veiller à ce que l'aide des Etats-Unis soit utilisée dans l'intérêt du peuple grec, je ne comprends pas pourquoi la résolution ne viserait pas aussi la Turquie, puisque les Etats-Unis se proposent d'aider à la fois la Grèce et la Turquie.

En ce qui concerne les observations du représentant du Royaume-Uni, je voudrais rappeler au représentant de la Pologne qu'il a, en répondant à ces observations, parlé de l'aide apportée pour la formation de nouvelles armées polonaises destinées à lutter contre l'agresseur allemand, mais je crois comprendre que le représentant du Royaume-Uni parlait d'un accord entièrement nouveau, récemment intervenu, alors que l'agression allemande n'existe plus. Cela s'applique également à la Yougoslavie. Qui envisage d'attaquer la Yougoslavie?

L'Union soviétique fournit, à un certain degré, une aide matérielle et une assistance militaire en envoyant des instructeurs, comme c'est précisément le cas dans la question qui nous occupe. J'ai également présent à l'esprit le fait que, depuis longtemps déjà, le Royaume-Uni fournit, sous forme de prêt et d'assistance militaire, précisément la même aide que celle que les Etats-Unis se proposent aujourd'hui d'apporter.

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 33.

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 33.

There was no suggestion or proposal that we should have a commission of inquiry to see that the United Kingdom assistance was in the interests of the Greek people. Why, then, is the United States suddenly so suspect, why is the United States being informed that a grave danger exists that this aid might be misused?

With regard to economic and military aid—and we can quote many similar agreements in the past—there has never been any suggestion of setting up a commission of inquiry.

During the course of the discussion, the following statement was made by the representative of the Soviet Union: "No one can dispute the fact that the sending to this or that country of . . . military instructors . . . itself constitutes an interference in the internal affairs of that country and deals a serious blow to its actual independence."<sup>1</sup>

The representative of Yugoslavia or the representative of Poland could probably answer whether that is so. I do not think that proposal, put in that way, can be accepted.

I now look at the terms of the resolution itself, ". . . that aid which Greece may receive from the outside be used only in the interests of the Greek people." I ask myself: is that really the function of the Security Council, an instrument designed primarily to investigate any dispute or situation which might lead to international friction or give rise to a dispute? We do not think that this is such a situation. We think that that can hardly be the role of this organ.

If it is the duty or the obligation of any organ of the United Nations, we suggest that it is not the Security Council. But, even so, what do the terms of the USSR resolution say as to what the Council is to investigate? ". . . to be used only in the interests of the Greek people." That is a very vague term. Why not say, "in furtherance of the purposes of the Charter"? What are the interests of the Greek people? I should like the members of the Council to turn that phrase over in their minds. We may have totally different ideas of what may be in the interests of the Greek people, in the same way that some of us have different ideas as to what is meant by the term "democracy".

As regards the United States resolution, it has been suggested that it is premature; that we should await the findings of the Commission of Investigation and that we should not prejudge the case. But it seems to us that the subsidiary group may well exercise a stabilizing influence on the frontier. It could also supply the Commission or this Council with information right up to the moment the report is received, since we have to reach a decision on all the evidence, and there may be continuing evidence. I do not think, from that point of view, that we shall be

On n'a ni suggéré, ni proposé d'instituer une commission d'enquête pour s'assurer que l'assistance accordée par le Royaume-Uni était utilisée dans l'intérêt du peuple grec. Pourquoi, tout à coup, les Etats-Unis deviennent-ils si suspects, pourquoi informe-t-on les Etats-Unis qu'il y a grand danger que cette aide soit mal utilisée?

Pour ce qui est de l'aide économique et militaire—et nous pouvons citer bien des accords semblables, conclus dans le passé—on n'a jamais proposé de nommer une commission d'enquête.

Au cours de la discussion, le représentant de l'Union soviétique a déclaré: "Personne ne peut contester que le fait d'envoyer à tel ou tel pays . . . des instructeurs militaires . . . constitue en soi une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays et inflige un coup sérieux à son indépendance de fait".

Le représentant de la Yougoslavie ou celui de la Pologne pourrait probablement dire s'il en est ainsi. Je ne pense pas que cette proposition, présentée ainsi, puisse être acceptée.

Je me reporte maintenant aux termes de la résolution elle-même: ". . . que l'assistance que la Grèce pourra recevoir de l'extérieur ne sera utilisée que dans l'intérêt du peuple grec". Je me demande si cette question relève du Conseil de sécurité, organe principalement créé pour enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend? Nous pensons que tel n'est pas le cas. Nous pensons qu'il ne lui appartient guère de jouer un tel rôle.

S'il est un organe de l'Organisation des Nations Unies auquel incombe ce devoir ou cette obligation, nous prétendons que ce n'est pas le Conseil de sécurité. Mais, même s'il en était ainsi, sur quoi la résolution de l'URSS lui demande-t-elle d'enquêter? ". . . ne sera utilisée que dans l'intérêt du peuple grec." Voilà une expression très vague. Pourquoi ne pas dire: "pour réaliser les objectifs de la Charte"? Quel est l'intérêt du peuple grec? Je voudrais que les membres du Conseil méditent ce membre de phrase. Il se peut que nous ayons des idées entièrement différentes sur ce qui peut être dans l'intérêt du peuple grec, de même que certains d'entre nous ont des idées différentes sur le sens du mot "démocratie".

Pour ce qui est de la résolution des Etats-Unis, on a prétendu qu'elle était prématuée, que nous devrions attendre les conclusions de la Commission d'enquête et que nous ne devrions pas préjuger les cas soumis à cette Commission. Il nous semble que le groupe subsidiaire pourrait fort bien exercer une influence stabilisatrice à la frontière. Il pourrait aussi fournir à la Commission ou au Conseil des renseignements jusqu'au moment même où le rapport sera reçu; nous avons, en effet, à prendre une décision en tenant compte de tous les faits de la cause et il se peut que de

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 33.

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 33.

prejudging the case or the report of the Commission. For those reasons, the Australian delegation will vote for the United States resolution.

With respect to the Soviet resolution, I should like to say this: If it is put to the vote now, we shall be prepared to vote against it. But I am not sure that to put it to the vote now is the correct thing to do.

Mention has been made of the Vandenberg amendment to the proposed legislation before the United States Congress. We agree with the representative of the Soviet Union that no national government, no legislation, can impose a duty or a liability on this Council, the General Assembly, or any organ of the United Nations. At the same time, we are inclined to look at this amendment as an additional duty imposed on the United States itself, which — assuming that this particular amendment is carried — will be accepting a derogation of its sovereignty to the extent that, if this Council ever becomes of the opinion that aid is no longer needed or desirable, the operation of the act of legislation shall cease.

With that in mind, and recognizing the fact that a liability is not imposed on us, we may well, independently of that, reach a similar conclusion, namely, that an investigation is necessary and that it is desirable. No doubt, when the bill passes through Congress, the United States will draw up certain conditions, certain contracts. There will be agreements with Greece and Turkey. Until we know what is in that legislation, until we know what the terms of those agreements are, we suggest that it is premature to set up any commission. But it may be desirable to do so at a future date, when we do know all the conditions of the legislation and the terms of the agreements. For that reason, we should prefer the Soviet representative not to press for a vote on his resolution, but to allow it to remain with the Council for consideration at a more opportune time.

Finally, I would briefly refer to the proposal of the representative of Colombia.<sup>1</sup> It seems to me that this also should be deferred for consideration, because, to my mind, it is rather a long-term solution of the Balkan problem. When we have the Commission's report before us, we can decide what might or should be done. With regard to the suggestion which the representative of Colombia advanced this morning, it might well be an opportune time to consider it along with other proposals which may emanate from the consideration of the Commission's report.

nouveaux faits continuent à survenir. Je ne pense pas, de ce point de vue, que nous soyons en train de préjuger le cas soumis à la Commission ou le rapport de celle-ci. Pour ces raisons, la délégation de l'Australie votera en faveur de la résolution des Etats-Unis.

Pour ce qui est de la résolution soviétique, voici ce que je voudrais dire: si on la met aux voix maintenant, nous voterons contre. Mais je ne suis pas sûr qu'il convienne de la mettre aux voix maintenant.

On a fait mention de l'amendement Vandenberg au projet de loi soumis au Congrès des Etats-Unis. Nous pensons, comme le représentant de l'Union soviétique, qu'aucun gouvernement national, aucune législation, ne peuvent imposer un devoir ou une responsabilité à notre Conseil, à l'Assemblée générale ou à un organe quelconque de l'Organisation des Nations Unies. En même temps, nous sommes enclins à considérer que cet amendement imposera un devoir supplémentaire aux Etats-Unis eux-mêmes qui — en admettant que l'amendement en question soit adopté — accepteront une dérogation à leur souveraineté du fait que la loi devra cesser de s'appliquer si notre Conseil estime que cette aide n'est plus ni nécessaire ni désirable.

Ayant cela présent à l'esprit et reconnaissant qu'aucune responsabilité ne nous est imposée, nous pouvons fort bien, en dehors de cela, aboutir à cette conclusion similaire qu'une enquête est nécessaire et qu'elle est désirable. Sans aucun doute, quand le projet de loi sera soumis au Congrès, les Etats-Unis poseront certaines conditions, exigeront que certains engagements soient pris. Des accords seront passés avec la Grèce et la Turquie. Tant que nous ne connaissons pas le contenu de cette loi, tant que nous ne connaissons pas les termes de ces accords, nous estimons qu'il est prématuré de créer une commission. Mais il pourra être souhaitable de le faire plus tard, quand nous connaîtrons effectivement toutes les conditions posées par cette loi et les termes de ces accords. C'est pourquoi nous préférerions que le représentant soviétique n'insiste pas pour que sa résolution soit mise aux voix et qu'il la laisse devant le Conseil qui l'examinerait à un moment plus opportun.

Enfin je voudrais dire quelques mots de la proposition du représentant de la Colombie<sup>1</sup>. Il me semble que nous devrions remettre également à plus tard l'examen de cette proposition car, à mon avis, elle comporte plutôt une solution à long terme du problème balkanique. Quand nous aurons reçu le rapport de la Commission, nous pourrons décider ce qu'il serait possible ou ce qu'il y aurait lieu de faire. Pour ce qui est de la proposition soumise par le représentant de la Colombie ce matin, il pourrait fort bien être opportun de l'examiner en même temps que les autres propositions qu'aura pu susciter l'étude du rapport de la Commission.

<sup>1</sup> 130th meeting. See page 780.

<sup>1</sup> 130ème séance. Voir page 780.

To sum up, we shall vote for the United States resolution. We shall vote against the Soviet resolution if it is pressed now, but we would rather have it deferred for consideration later on, in order that the Council should continue to be seized of it. Lastly, we think that the proposal of the representative of Colombia should be placed before this Council and considered when we have the report of the Commission before us.

The PRESIDENT: Before calling on the next speaker, may I say a word to clarify the parliamentary situation in which the Council now finds itself?

Of course, observations and discussion on the statement made by the United States representative are in order. Technically, the Council has only two draft resolutions before it, the United States draft resolution as amended by the representative of France, and the Soviet Union draft resolution.

The Colombian resolution has not really been formally presented, and we may refer to it more correctly, perhaps, as the Colombian suggestion. I had a talk with the representative of Colombia, and he agrees with my interpretation.

There is also the Polish amendment to the Soviet Union draft resolution.<sup>1</sup>

Mr. KRASOVEC (Yugoslavia): I should like to give reply to the observations of the representative of the United Kingdom with regard to his comparison between the Soviet-Yugoslav and Greek-United States agreements.

I stand by the general explanation of the relief question which I gave in my last two speeches<sup>2</sup>. I said that it is the sovereign privilege of any State to conclude a bilateral trade agreement or arrange a bilateral relief action. In this respect, I agree with what the Brazilian representative said this morning.<sup>3</sup> This principle applies, unless some other international agreement, law or resolution existed which such a bilateral action might either violate or by-pass.

Secondly, I said that the United States action on the whole was not compatible with the General Assembly's resolution of 11 December 1946<sup>4</sup> on post-UNRRA relief action.

En résumé, nous voterons en faveur de la résolution des Etats-Unis. Nous voterons contre celle de l'Union soviétique, si elle est mise aux voix maintenant, mais nous préférerions que l'examen en fût remis à plus tard, ce qui permettrait au Conseil d'en rester toujours saisi. Enfin, nous estimons que la proposition du représentant de la Colombie devrait être soumise au Conseil et examinée à un moment plus approprié, quand nous aurons reçu le rapport de la Commission.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, puis-je ajouter un mot pour apporter quelques éclaircissements sur la situation dans laquelle nous nous trouvons, quant à nos débats?

Les observations et la discussion qu'a suscitées la déclaration du représentant des Etats-Unis, rentrent, bien entendu, dans la cadre des débats. Techniquement, le Conseil n'est saisi que de deux projets de résolution: celui des Etats-Unis, amendé par le représentant de la France, et celui de l'Union soviétique.

La résolution de la Colombie n'a pas été vraiment soumise d'une manière formelle, et nous pourrions peut-être l'appeler, plus justement, la suggestion de la Colombie. J'en ai parlé avec le représentant de la Colombie qui approuve mon interprétation.

Il y a également l'amendement polonais au projet de résolution de l'Union soviétique<sup>1</sup>.

M. KRASOVEC (Yougoslavie) (*traduit de l'anglais*): Je désirerais répondre aux observations du représentant du Royaume-Uni, à propos de la comparaison qu'il a faite entre les accords conclus par la Yougoslavie et l'URSS, d'une part, et les accords prévus entre la Grèce et les Etats-Unis, d'autre part.

Je m'en tiens à l'explication générale de la question des secours que j'ai donnée au cours de mes deux dernières interventions<sup>2</sup>. J'ai dit que tout Etat détient le privilège souverain de conclure des accords commerciaux bilatéraux ou de prendre des dispositions en vue de mesures d'assistance bilatérales. A ce propos, j'approuve ce que le représentant du Brésil a dit ce matin<sup>3</sup>. Ce principe s'applique à moins qu'il n'existe un accord international, une loi ou une résolution qu'une action bilatérale de ce genre violerait ou rendrait inopérant.

Deuxièmement, j'ai dit que l'action des Etats-Unis n'était pas, dans l'ensemble, compatible avec la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946<sup>4</sup> au sujet des besoins d'assistance après la dissolution de l'UNRRA.

<sup>1</sup> See page 784.

<sup>2</sup> See *Official Records of the Security Council*, Second Year, Nos. 33 and 36.

<sup>3</sup> See page 771.

<sup>4</sup> See *Resolutions adopted by the General Assembly* during the second part of its first session, No. 48 (I), page 74.

<sup>1</sup> Voir page 784.

<sup>2</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, Nos 33 et 36.

<sup>3</sup> Voir page 771.

<sup>4</sup> Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* au cours de la seconde partie de sa première session, No 48 (I), page 74.

I do not have to alter that statement. What I have to say is that, to my mind, the comparison which Sir Alexander Cadogan made is not appropriate. The comparison would be correct if Greece and Yugoslavia had equally normal conditions. This is not the case. Yugoslavia has normal conditions. In Greece a civil war is raging. I think the representative of the United Kingdom knows this. There is every possibility and probability that any aid given to Yugoslavia in the form of a favourable exchange of goods, under the present conditions, whether from UNRRA, or from a United Nations agency or again from the Union of the Soviet Socialist Republics, will result in an equitable and fair distribution in the interests of the people.

In the present conditions of civil war and so-called border incidents, the proposed aid of the United States to Greece, to mention only its economic aspect, runs the risk of being exploited against the interests of the Greek people. I might even say that, both in its original and in its present form, there is the probability that this proposed aid will be exploited against the interests of the Greek people.

This has been made sufficiently clear in many speeches, including my own. For this reason, an exceptional treatment of the question of aid to Greece is fully justified and necessary, and this should be recognized by everyone who is really concerned with the interests of the Greek people.

Furthermore, with all due respect for the arguments advanced by the representative of the United Kingdom, may I be allowed to say that the comparison is an unhappy one, because in the case of Greece, the question is one of relief along the lines of international relief activity, while the case involving Yugoslavia, to which Sir Alexander Cadogan has referred, involves a trade agreement.

We are happy that in the conclusion of that trade agreement, the Soviet Union has shown so much good will and understanding of our war sacrifices and the devastation caused thereby. We would be happy if other great States would manifest the same understanding and show the same goodwill.

On many occasions, our spokesmen have declared *urbi et orbi* that we are prepared and willing to live on the same friendly terms with all other nations. It is not our fault if our wishes have not been met. I should be only too glad if I could state that the other great Powers have caused us no difficulties, even in so far as returning to us our own property, such as river, marine and ocean fleets and gold reserves.

Je n'ai pas à modifier cette déclaration. Ce que j'ai à dire est que, selon moi, la comparaison faite par Sir Alexander Cadogan n'est pas appropriée. La comparaison serait juste si, en Grèce et en Yougoslavie, les conditions étaient également normales. Tel n'est pas le cas. En Yougoslavie, les conditions sont normales. En Grèce, la guerre civile fait rage. Je pense que le représentant du Royaume-Uni le sait. Il est fort possible et fort probable qu'une aide apportée à la Yougoslavie dans les conditions présentes, qu'elle provienne de l'UNRRA, d'une institution des Nations Unies ou de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, sous forme d'un échange favorable de marchandises, sera répartie d'une manière juste et équitable dans l'intérêt des populations.

Dans les conditions actuelles dues à la guerre civile et aux prétdus incidents de frontière, l'aide que les Etats-Unis envisagent d'apporter à la Grèce, pour ne parler que de son aspect économique, risque d'être exploitée au détriment de l'intérêt du peuple grec. Je pourrais même dire qu'il est probable que cette aide, tant sous sa forme primitive que sous sa forme actuelle, sera exploitée au détriment de l'intérêt du peuple grec.

De nombreux discours, y compris le mien, ont suffisamment mis ce danger en lumière. Aussi est-il entièrement justifié et nécessaire de traiter d'une manière exceptionnelle la question de l'aide à la Grèce, et c'est ce que devraient reconnaître tous ceux qui se préoccupent vraiment de l'intérêt du peuple grec.

Qu'il me soit, en outre, permis d'ajouter, avec tout le respect que je dois aux arguments avancés par le représentant du Royaume-Uni, que la comparaison qu'il a faite est malheureuse, car, dans le cas de la Grèce, il se pose une question d'assistance qui rentre dans le cadre de l'assistance internationale, alors que le cas auquel Sir Alexander Cadogan a fait allusion, et qui met la Yougoslavie en cause, a trait à un accord commercial.

Nous sommes heureux qu'en concluant cet accord commercial, l'Union soviétique ait manifesté tant de bonne volonté et de compréhension de nos sacrifices pendant la guerre et des dévastations que celle-ci nous a causées. Nous serions heureux de voir d'autres grands Etats manifester la même compréhension et la même bonne volonté.

A maintes reprises, nos porte-parole ont déclaré *urbi et orbi* que nous étions prêts et disposés à entretenir les mêmes relations amicales avec toutes les autres nations. Ce n'est pas notre faute si l'on n'a pas répondu à nos vœux. Je ne serais que trop heureux de pouvoir déclarer que les autres grandes Puissances ne nous ont pas créé de difficultés, même pour ce qui est de nous restituer nos propres biens, tels que nos flottilles fluviales, nos vaisseaux de cabotage et de haute mer et nos réserves d'or.

I shall refrain from prolonging the discussion on the military aspect of Sir Alexander's remarks, because I think that if such a discussion is to take place at all, the time for it would be after we have received the Commission's report, and because there is a special disarmament Commission which is now dealing with this question.

Regarding the question raised by the representative of Australia, whether or not the supplying of arms, instructors, etc., to Yugoslavia is interference, I think one could put this question in the same way to any other State in which no civil war is taking place, as for instance, in the case of Australia itself. I think that the supplying of arms, of economists or any other instructors to Australia would not constitute interference, if, in the present conditions, they were requested by the Australian Government.

What the Polish representative said in this respect with regard to Poland could also be said with regard to Yugoslavia. We are a State which has a border with a former part of Germany—that is, Austria—whence, during the war, there came to Yugoslavia the bulk of Nazi terrorists, executioners, hangmen and SS men. I had the honour of meeting those people on the battlefield, and therefore I have a different kind of respect for them and a different opinion of the danger they represent than many people have in our allied countries.

Finally, without prolonging the discussion, I wish to draw attention to the following fact: The military budget of Yugoslavia, the so-called democratic Yugoslavia of pre-war time, usually amounted to fifty per cent of the total budget. Now the military budget of Yugoslavia has decreased, if I am not mistaken, to about sixteen per cent. It was said this morning that the military budget of Greece is a higher one. On the other hand, the budget for social welfare in Yugoslavia, which before the war amounted to something over one per cent, has increased now to sixteen per cent.

I think that this alone should be a sufficient illustration for any further discussion in which comparisons between Yugoslavia and other States might be made.

**Mr. DENDRAMIS (Greece) (*translated from French*):** It was with a certain astonishment that I listened to the opinions expressed here by certain Balkan representatives regarding the proposed aid by the United States of America to Greece. I say "with astonishment" because these representatives ought to be doing their utmost to make the members of the Council forget that their countries were Axis satellites and that a certain responsibility for the devastation suffered by Greece, as a result of which aid is necessary, devolves on those countries which during the war actively collaborated with the nazis and the fascists.

Je m'abstiendrai de prolonger la discussion sur celles des observations de Sir Alexander qui portent sur des questions militaires d'abord parce que j'estime que cette discussion, à supposer qu'elle ait lieu, ne devrait intervenir qu'après réception du rapport de la Commission et ensuite, parce qu'il existe une Commission spéciale du désarmement qui s'occupe actuellement de cette question.

Pour ce qui est de la question soulevée par le représentant de l'Australie, à savoir: le fait de fournir à la Yougoslavie des armes, des instructeurs, etc., constitue-t-il ou non une ingérence, j'estime que l'on pourrait poser la même question à tout autre Etat qui n'est pas aux prises avec une guerre civile comme c'est le cas, par exemple, de l'Australie elle-même. J'estime que le fait d'envoyer des armes, des économistes, ou tous autres instructeurs à l'Australie, ne constituerait pas une ingérence si le Gouvernement australien en faisait la demande dans les circonstances actuelles.

Ce que le représentant de la Pologne a dit à ce sujet, à propos de son pays, on pourrait le dire de la Yougoslavie. Nous sommes un pays qui a une frontière commune avec une ancienne partie de l'Allemagne—l'Autriche—qui a, durant la guerre, envoyé en Yougoslavie le gros des terroristes, bourreaux, exécuteurs des hautes œuvres et S.S. nazis. J'ai eu l'honneur de rencontrer ces gens sur le champ de bataille. C'est pourquoi j'ai un autre respect pour eux et une autre opinion du danger qu'ils présentent que bien des gens dans nos pays alliés.

Enfin, sans vouloir prolonger la discussion, je désire attirer votre attention sur le fait suivant: le budget militaire de la Yougoslavie, de la Yougoslavie dite démocratique d'avant-guerre, s'élevait à cinquante pour cent du budget total. Aujourd'hui, il ne représente, si je ne me trompe, qu'environ seize pour cent. On a dit ce matin que le budget militaire de la Grèce est plus élevé. D'autre part, en Yougoslavie, le budget des œuvres sociales qui, avant la guerre, dépassait à peine un pour cent, atteint maintenant seize pour cent.

J'estime que ce fait, à lui seul, suffirait à illustrer toute discussion ultérieure au cours de laquelle on ferait des comparaisons entre la Yougoslavie et d'autres Etats.

**M. DENDRAMIS (Grèce):** C'est avec un certain étonnement que j'ai entendu les opinions exprimées ici par certains représentants balkaniques en ce qui concerne le projet d'aide des Etats-Unis d'Amérique à la Grèce. Je dis "avec étonnement" car ces représentants devraient faire tout leur possible pour que les membres du Conseil oublient que leurs pays étaient des satellites de l'Axe et qu'une partie des responsabilités, en ce qui concerne les dévastations qu'a subies la Grèce et à cause desquelles une aide est nécessaire, incombe à ces pays qui ont activement collaboré, durant la guerre, avec les nazis et les fascistes.

The Balkan representatives, in opposing the United States draft resolution, seem to forget that the question before the Commission of Investigation, as it was defined by the Security Council's resolution, was the relations between Greece and its three neighbours. I refer more especially to the accusation made by Greece that the Governments of Yugoslavia, Albania, and Bulgaria formed, trained, armed and sent to Greece, rebels and "slavophones", and are morally and materially supporting guerrillas on Greek territory.

The arguments used against the draft United States resolution are less arguments than pretexts designed to hide ambitions and appetites.

I can only explain the opposition to the United States proposal by the information which we are receiving concerning our neighbours' combined preparations to intensify the activity of the armed bands indoctrinated and supplied by them after the departure of the Commission.

I can assure the representative of France that the Greek Government, which reflects the free will of the Greek people and is supported by the confidence of the overwhelming majority of that people, is carrying out a democratic policy and means to defend free institutions by enforcing the rule of law in every sphere.

The generous gesture of the great American democracy, if it is sanctioned by Congress, will supply us with the means of assuring the population an elementary standard of living. The Greek Government will use this aid to the utmost in the interests of the Greek people which it represents.

In the same measure as the United Kingdom and the United States, Soviet Russia has a moral obligation to aid Greece, perhaps a greater obligation because one of the most positive axioms of the history of the war is that Greek resistance influenced the course of the conflict in a decisive manner by delaying the German offensive. We do not, however, ask for Russian aid. We ask the USSR only to use its influence, by giving appropriate advice to its friends, to put a stop to the odious conspiracy which has latterly been woven around Greece.

We ask the USSR to respect Greece's right to liberty and life, to allow it to stabilize its internal situation and establish conditions in which the Greek people, today undergoing the severest sufferings, can live and prosper with an improved standard of life.

The representative of the Union of Soviet Socialist Republics need have no anxiety concerning American aid. This aid and the American contribution to a solution of the Greek people's vital and urgent problems could only

Les représentants balkaniques semblent oublier, en s'opposant au projet de résolution des Etats-Unis, que la question qui s'est posée devant la Commission d'enquête, telle qu'elle fut définie par la résolution du Conseil de sécurité, est celle des relations entre la Grèce et ses trois voisins. Il s'agit plus spécialement de l'accusation portée par la Grèce, selon laquelle les Gouvernements de la Yougoslavie, de l'Albanie et de la Bulgarie ont formé, entraîné, armé et envoyé en Grèce des rebelles et des "slavophones" et soutiennent, moralement et matériellement, des guérillas sur le territoire grec.

Les arguments invoqués contre le projet de résolution des Etats-Unis sont moins des arguments que des prétextes destinés à masquer des convoitises et des appétits.

Je ne m'explique l'opposition à la proposition des Etats-Unis que par les informations qui nous parviennent sur des préparatifs combinés de nos voisins pour renforcer plus intensément, après le départ de la Commission, l'activité des bandes armées, endoctrinées et ravitaillées par eux.

Je puis assurer le représentant de la France que le Gouvernement grec, qui est issu de la libre volonté du peuple grec et s'appuie sur la confiance de l'écrasante majorité de ce peuple, suit et pratique une politique démocratique et entend défendre des institutions libres en imposant la légalité dans tous les domaines.

Le geste généreux de la grande démocratie américaine, s'il est sanctionné par le Congrès, fera entrer dans le pays les moyens indispensables pour assurer à la population un niveau de vie élémentaire. Le Gouvernement hellénique utilisera cette aide au maximum dans l'intérêt du peuple grec qu'il représente.

La Russie soviétique a, autant que le Royaume-Uni et les Etats-Unis, le devoir moral d'aider la Grèce, un devoir peut-être plus grand, car un des axiomes les plus positifs de l'histoire de la guerre est que la résistance grecque a influencé d'une façon décisive la marche technique du conflit en retardant l'offensive allemande. Nous ne demandons pas, pourtant, de l'aide à la Russie. Nous lui demandons seulement de faire cesser, grâce à l'influence qu'elle peut exercer, l'odieuse conspiration ourdie ces derniers temps contre la Grèce, en donnant des conseils appropriés à ses amis.

Nous lui demandons de respecter le droit de la Grèce à la liberté et à la vie, de lui permettre de stabiliser sa situation intérieure et d'assurer les conditions dans lesquelles le peuple grec, en proie aujourd'hui à la détresse la plus douloureuse, désire vivre et s'épanouir, en améliorant ses conditions de vie matérielles.

Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne doit éprouver aucune inquiétude en ce qui concerne l'aide américaine. Cette aide et la contribution américaine à la solution des problèmes vitaux et urgents du

cause anxiety to those who had founded shameful hopes on our distress.

In his abusive language about my country, the Polish representative showed great concern for the communistic bandits in the mountains who pillage and massacre and who, in December 1944, in their effort to seize power, took 60,000 hostages whom they mercilessly butchered before taking refuge in neighbouring countries.

I am sorry that the Polish representative does not show the same concern for his compatriots who were the first to resist and who are hiding in the Polish forests, and also for those gallant Poles who fought on all fronts and are now living in exile, on account of the present regime in Poland, and whose condition were recently emphasized by the United States Ambassador who resigned a few weeks ago.

These mountain bandits, for whom the Polish representative has shown so much fondness, have nothing to their credit but the organizing of bloody banditry, which systematically loots the rural population and pitilessly massacres all who are not Communists.

Greece must have a sufficiently strong army, not because of any aggressive aims, but to maintain order in the country. This army threatens no one.

As figures have been quoted, permit me to do the same. According to the most moderate estimates, the Yugoslav Government has 400,000 men under arms, 100,000 in the OZNA secret police, and 50,000 in the militia to which must be added 100,000 in the military labour battalions, making a total of 650,000 men.

Bulgaria, which under the Peace Treaty is forbidden to possess an army and gendarmerie together totalling more than 55,000 men, has 120,000 regular troops under arms, 50,000 men in the militia, 20,000 in frontier garrisons and 50,000 in the *Trudoviks* battalions; that is a total of 240,000 men.

Finally, Albania, with hardly a million inhabitants, maintains an army of 65,000 men.

The armies of these three countries therefore total 955,000 men. Can such forces be menaced by a Greek army of 100,000 badly equipped men?

Before concluding, I should like to express the emotion which I felt on hearing the words of friendship towards my country spoken by several representatives here, and I should like to thank them warmly. In particular, I should like to thank the representative of France and to associate myself with the remarks made by the rep-

peuple grec ne peuvent inquiéter que ceux qui auraient fondé d'inavouables espérances sur notre misère.

Le représentant de la Pologne, dans un excès de langage contre mon pays, a montré un grand intérêt pour les bandits communistes des montagnes qui pillent et massacrent et qui, au mois de décembre 1944, dans leur tentative pour s'emparer du pouvoir, saisirent 60.000 otages qu'ils tuèrent sans merci, avant de se réfugier dans les pays voisins.

Je regrette que le représentant de la Pologne ne montre pas le même intérêt pour ses compatriotes qui étaient les premiers résistants et qui se cachent dans les forêts de Pologne, et aussi pour ces vaillants Polonais qui se sont battus sur tous les fronts et qui vivent aujourd'hui en exil, à cause du régime actuel de la Pologne, et dont la condition a été mise en relief, récemment encore, par l'ambassadeur des Etats-Unis qui a démissionné il y a quelques semaines.

Ces bandits des montagnes, pour lesquels le représentant de la Pologne a déversé toute sa tendresse, n'ont à leur actif que l'organisation d'un banditisme sanglant qui met en coupe réglée la population rurale et massacre impitoyablement tous ceux qui ne sont pas communistes.

Il importe que la Grèce dispose d'une armée suffisamment forte, non pas dans un but d'agression, mais pour maintenir la tranquillité dans le pays. Cette armée ne menace personne.

Puisqu'on a cité des chiffres, permettez-moi d'en indiquer également. Selon les évaluations les plus modérées, le Gouvernement yougoslave a sous les armes 400.000 hommes, 100.000 dans la police secrète OZNA et 50.000 dans la milice, auxquels il faudrait ajouter 100.000 hommes incorporés dans les bataillons du travail militaire, soit au total 650.000 hommes.

La Bulgarie qui, aux termes du traité de paix, est censée avoir une armée et des forces de gendarmerie dont les effectifs totaux ne doivent pas dépasser 55.000 hommes, possède sous les armes 120.000 hommes de troupes régulières, 50.000 hommes dans la milice, 20.000 hommes dans les garnisons de frontières, et 50.000 hommes dans les bataillons de *Trudoviks*, soit 240.000 hommes au total.

L'Albanie, enfin, avec une population d'à peine un million d'habitants, entretient une armée de 65.000 hommes.

Les armées de ces trois pays forment donc un total de 955.000 hommes. Est-ce que de telles forces pourraient être menacées par une armée grecque de 100.000 hommes mal équipés?

Avant de terminer, je voudrais exprimer l'émotion que j'ai ressentie en entendant les paroles de sympathie prononcées ici par plusieurs représentants à l'égard de mon pays et j'aimerais leur adresser mes chaleureux remerciements. Je désire tout particulièrement remercier le représentant de la France et m'associer aux remarques

representative of Syria when he stressed the traditional friendship between our two countries. In my turn, I should like to recall the fraternal and spontaneous hospitality shown in Syria and Lebanon, not only to Greek refugees escaping from my country under enemy occupation, but also to Greek combatants who passed through the two countries after secretly leaving Greece to join the Greek army in the Middle East.

The PRESIDENT: We have come to the end of our list of speakers. Does any other member wish to speak?

**Mr. PARODI (France) (*translated from French*):** We have before us at the moment two categories of proposals and suggestions: on the one hand, those referring to the substance of the matter; and, on the other, the resolution submitted by Mr. Austin to maintain, on the spot in Greece, a group of observers, members of the Commission of Investigation.

At a previous meeting Mr. Austin was good enough to accept an alteration in the text of his resolution, which I suggested in order to bring out its provisional nature; I used, I think, the term "conservatory measure".

This expression, which has come up again this morning, has raised certain criticism of an entirely legal nature. In point of fact, I did not use this term "conservatory measure" in the exact sense it would have in civil law. I meant to say by these words that it was a provisional measure designed merely to keep us informed, and without prejudice to the decisions we shall take when the Commission's report is submitted to us.

I still think — in spite of what has been said here only this morning — that, as the Australian representative so aptly pointed out a moment ago, this draft resolution does not really prejudge the substance of the question.

It is a measure of simple observation, designed to enable us to be kept informed of developments in a certain situation; I cannot see how we shall prejudge the substance of the question in any way by being kept informed. In any case, that is how I understand the draft resolution which has been submitted.

Since the last meeting, certain of my colleagues, amongst them the Syrian representative, have pointed out to me that the wording of the proposal, as it appeared with the alteration which I proposed and which was accepted, was not very satisfactory in that it provided for keeping a group on the spot without giving any kind of indication, even of a general nature, as to its functions and role.

représentant de la Syrie lorsqu'il a rappelé les liens d'amitié traditionnels qui existent entre nos deux pays. Je voudrais évoquer à mon tour l'hospitalité fraternelle et spontanée qu'ont trouvée en Syrie et au Liban, non seulement les réfugiés grecs qui se sont échappés de mon pays sous l'occupation ennemie, mais aussi les Grecs combattants qui, quittant clandestinement la Grèce pour s'enrôler dans l'armée grecque du Moyen Orient, ont traversé ces deux pays.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il n'y a plus d'orateur inscrit. Quelqu'un désire-t-il encore prendre la parole?

**M. PARODI (France):** Nous sommes actuellement saisis de deux catégories de propositions et de suggestions: d'une part, celles qui se rapportent au fond de la question; d'autre part, la résolution présentée par M. Austin, qui tend simplement à maintenir sur place, en Grèce, un groupe d'observateurs membres de la Commission d'enquête.

M. Austin a bien voulu accepter, au cours d'une séance précédente, une modification que j'avais suggérée au texte de sa résolution afin de faire ressortir qu'il s'agit d'une disposition transitoire; j'avais employé, je crois, le terme de "mesure conservatoire".

Ce terme, repris ce matin, a donné lieu à une certaine critique, d'un point de vue tout à fait juridique. A vrai dire, je n'avais pas employé ces mots "mesure conservatoire" avec le sens précis qu'ils peuvent avoir dans des dispositions de droit civil. Par ces mots, j'entendais dire qu'il s'agissait d'une mesure provisoire, destinée simplement à nous maintenir informés et ne devant pas préjuger les solutions que nous adopterions quand le rapport de la Commission nous serait présenté.

Je persiste à croire — quoi qu'en aient dit ici certains, ce matin même — qu'en effet, comme d'ailleurs le représentant de l'Australie l'a très bien fait ressortir il y a un instant, ce projet de résolution ne préjuge vraiment pas le fond de la question.

Il s'agit d'une mesure de simple observation, destinée à nous permettre de rester informés des développements d'une certaine situation; je ne vois pas comment, en restant informés, nous préjugerions d'une manière quelconque le fond de la question. C'est en tout cas de cette façon que, pour ma part, je comprends le projet de résolution qui a été présenté.

Certains de mes collègues, notamment le représentant de la Syrie, entre la dernière séance et celle-ci, m'ont fait remarquer que le texte de la résolution, tel qu'il se présentait avec la modification proposée par moi et qui avait été acceptée, n'était pas très satisfaisant en ce sens qu'il prévoyait le maintien sur place d'un organisme, sans donner aucune espèce d'indication, même de caractère général, sur ses fonctions et son rôle.

I consider this remark justified, and think that a further amendment might be made to the draft resolution submitted by Mr. Austin. I make this suggestion with the full agreement of the United States delegation.

The text would read as follows:

"The Council resolves that, pending a new decision of the Security Council, the Commission shall maintain, in the area where it has been conducting its inquiry, a subsidiary group, composed of a representative of each of the members of the Commission, to continue to fulfil such functions as the Commission may prescribe, in accordance with the terms of reference given in the resolution of the Council of 19 December 1946."<sup>1</sup>

I think that this addition takes into account the comments which have been made, and I suggest it as a new amendment to the United States draft resolution.

I have made these remarks without knowing if this was the right moment because the President stated that he had no other speakers on his list.

**The PRESIDENT:** When I said I had no more speakers on the list, I was going to make a few remarks as representative of China, because I have not so far participated in the discussion of this question. I should now like to do so. But first I call on the representative of Syria.

**Mr. EL-KHOURI (Syria):** I should like to make an explanation complementary to the remarks of the representative of France.

At the previous meeting I expressed my opinion that it would be perhaps adequate to wait for the receipt of the report of the Commission, which we had already entrusted with a task. I meant by that that the Commission should certainly continue in the exercise of the task assigned to it by the Security Council until the report is presented. Then the Security Council will take a decision on the dissolution of the Commission or the maintenance of its existence. If we review the resolution of the Security Council, it is quite obvious that no time limit has been set for the period in which the Commission is to continue its functions, and it goes without saying that the Commission shall continue to function until its report is received here and a decision is taken concerning it.

The proposal of the United States delegation certainly does not create any new function. It is quite clear that the Commission is still there and ought to pursue its functions as outlined in the terms of reference assigned to it by the Security

Je crois cette observation effectivement fondée et pense qu'il y aurait lieu d'apporter une nouvelle modification au projet de résolution qu'avait présenté M. Austin. Si je fais cette suggestion, c'est d'ailleurs en plein accord avec la délégation des Etats-Unis.

Le texte aurait le libellé que voici:

"Le Conseil décide que, jusqu'à nouvelle décision du Conseil de sécurité, la Commission maintiendra, dans les régions où elle a conduit son enquête, un groupe subsidiaire, composé d'un représentant de chacun des membres de la Commission, qui continuera à accomplir telles fonctions que lui assignera la Commission en conformité du mandat résultant de la résolution du Conseil du 19 décembre 1946<sup>1</sup>."

Je pense que cette addition tient compte des observations présentées et je la suggère comme une nouvelle modification au projet de résolution des Etats-Unis.

J'ai présenté ces observations sans savoir si le moment était opportun, parce que le Président avait déclaré qu'il n'y avait aucun autre orateur inscrit.

**Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais):** Lorsque j'ai déclaré, il y a quelques instants, qu'il n'y avait plus d'orateur inscrit, j'allais moi-même présenter quelques observations en ma qualité de représentant de la Chine, car, jusqu'ici, je n'ai pas pris part à la discussion sur cette question. Je voudrais le faire maintenant. Mais, je donne d'abord la parole au représentant de la Syrie.

**M. EL-KHOURI (Syrie) (traduit de l'anglais):** Je voudrais ajouter une explication pour compléter les déclarations faites par le représentant de la France.

Au cours de la séance précédente, j'ai exprimé l'opinion qu'il y aurait peut-être lieu d'attendre le rapport de la Commission que nous avons déjà chargée d'une tâche. J'entendais par là que, jusqu'à ce que le rapport nous soit présenté, la Commission devrait, sans aucun doute, continuer à remplir la tâche que le Conseil de sécurité lui a assignée. Celui-ci prendra alors une décision sur la question de savoir si la Commission doit être dissoute ou si elle doit être maintenue. Si nous examinons à nouveau la résolution du Conseil de sécurité, il est fort évident qu'aucune limite de temps n'est fixée pour la période durant laquelle cette Commission doit continuer à remplir ses fonctions, et il va sans dire qu'elle continuera à fonctionner jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait reçu son rapport et pris une décision à ce sujet.

Il ne fait pas de doute que la proposition de la délégation des Etats-Unis ne crée aucune nouvelle fonction. Il est fort clair que la Commission existe toujours et qu'elle devrait continuer à remplir les fonctions définies dans le mandat que

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council*, First Year, Second Series, No. 28, page 700.

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Première Année, Seconde Série, No 28, page 700.

Council, whether the Commission is in Geneva or in the area of disturbances. In fact, I do not understand how it came about, whether it was at the initiative or with the approval of some authority, that the members of the Commission came to Geneva. Some of them may have left for their own countries. However, the Commission is supposed to be in existence and exercising the same functions which it had before.

This proposal would make matters easier by not allowing the Commission to remain as a whole, but to leave a subsidiary group to continue the exercise of the same functions. The proposal is not something new which has to be opposed.

The PRESIDENT: As representative of CHINA I wish to make a few brief observations on the statement of the United States representative concerning his Government's proposed programme of assistance to Greece and Turkey, and also to indicate my delegation's position on the two draft resolutions before the Council.

It has been observed that the programme of assistance in question, which the United States proposes to undertake alone and independently, appears to by-pass the United Nations and tends to undermine the authority and prestige of the United Nations.

In this connexion, I should like to note, and indeed to emphasize, the fact that the public and press of the United States itself were the very first to make this criticism of their Government's policy. I must say that I am greatly impressed with the health and vigour of the American political system and with the effective functioning of American democracy.

The Security Council naturally would have welcomed a communication from the United States representative on or before 12 March, when President Truman proposed the programme of assistance to Greece. But, speaking as the representative of China, I consider it of great significance that on 28 March, before the Greco-Turkish Aid Bill became law, the United States representative submitted a comprehensive statement concerning the programme of assistance which his Government contemplated rendering to Greece and Turkey. The Chinese delegation welcomes such a statement, which in itself shows clearly that the United States did not and does not intend to by-pass the United Nations.

I presume that there are international loans, or plans of an international character, of which the Security Council or the United Nations as a whole is not informed. The United States, so far as I know, is the first Member of the United Nations that has made a statement of this kind before the Security Council. The submission of

lui a confié le Conseil de sécurité, qu'elle soit à Genève ou sur les lieux. En fait, je ne comprends pas comment il se fait que les membres de la Commission se soient rendus à Genève et je me demande si cette décision a été prise ou approuvée par une autorité quelconque. Il se peut que certains de ces membres soient rentrés dans leurs pays. Cependant, la Commission est censée exister encore et remplir les mêmes fonctions qui lui avaient été assignées antérieurement.

Cette proposition faciliterait les choses en autorisant la Commission à se réduire à un groupe subsidiaire qui continuerait à exercer les mêmes fonctions. Cette proposition n'est pas quelque chose de nouveau à quoi l'on doive s'opposer.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En ma qualité de représentant de la CHINE, je désire présenter quelques brèves observations sur la déclaration du représentant des Etats-Unis concernant le programme d'assistance à la Grèce et à la Turquie proposé par son Gouvernement et je voudrais également indiquer la position de ma délégation sur les deux projets de résolutions dont le Conseil est saisi.

On a fait remarquer que le programme d'assistance dont il s'agit, et que le Gouvernement des Etats-Unis se propose d'entreprendre seul et en toute indépendance, semble ignorer l'Organisation des Nations Unies et tend à en saper l'autorité et le prestige.

A ce propos, je voudrais noter et même souligner le fait que le public et la presse des Etats-Unis ont été les premiers à formuler cette critique de la politique de leur Gouvernement. Je dois déclarer que je suis très impressionné par ce côté sain et vigoureux du régime politique des Etats-Unis ainsi que par le fonctionnement efficace de la démocratie américaine.

Naturellement, le Conseil de sécurité aurait été heureux de recevoir une communication émanant du représentant des Etats-Unis, soit le 12 mars, soit avant cette date à laquelle le Président Truman a proposé le programme d'assistance à la Grèce. Mais, en ma qualité de représentant de la Chine, je considère comme très significatif que le représentant des Etats-Unis ait présenté, le 28 mars, avant que le projet de loi d'assistance à la Grèce et à la Turquie ait été adopté, une déclaration détaillée et complète concernant le programme d'assistance que son Gouvernement envisageait de mettre à exécution en faveur de ces deux pays. La délégation de la Chine accueille avec plaisir cette déclaration qui, par elle-même, prouve clairement que les Etats-Unis n'ont pas eu et n'ont pas l'intention d'ignorer l'Organisation des Nations Unies.

Vraisemblablement, il y a des prêts internationaux, ou des projets de caractère international, dont le Conseil de sécurité et même l'Organisation des Nations Unies ne sont pas informés. Si je ne me trompe, les Etats-Unis sont le premier Etat Membre des Nations Unies qui ait présenté au Conseil de sécurité un exposé de cette nature.

such a statement to the Security Council must in itself be considered for what indeed it is, an effort to strengthen the authority and prestige of the United Nations.

Furthermore, the Greco-Turkish Aid Bill before Congress, as we were informed, would authorize the President of the United States to withdraw all or any part of the assistance to Greece and Turkey, if the Security Council or the General Assembly by majority found that action taken or assistance furnished by the United Nations made the continuance of such aid unnecessary or undesirable. This amounts to a self-imposed limitation of sovereign independent action on the part of the United States in deference to the United Nations.

As to the assistance which the United States will render to Greece and Turkey, I do not see that any Member of the United Nations can legitimately raise any opposition. For basically, so far as I can see, the assistance contemplated is not in any sense contrary to the purposes and principles of the United Nations, as a number of my colleagues on this Council has already pointed out.

The Greek and Turkish Governments have asked the United States for financial and advisory assistance; the United States Administration has proposed, and the Congress of the United States is now discussing, a programme of assistance.

The Greek people have suffered long and hard and have played a truly heroic role in resisting Axis aggression in the cause of the United Nations. They deserve all the economic and financial assistance that the United Nations itself, or any Member or Members of the United Nations, can possibly render.

Furthermore, the Greek Government, which is a Member of the United Nations, finds great difficulty in maintaining order and stability. Any legitimate and constructive means whereby conditions in Greece can be stabilized would be a contribution not only to Greece, but to the cause of the United Nations.

I believe that the United States, in trying to help Greece restore its economic life and political stability and, similarly, in undertaking to supply Turkey's urgent needs as requested, is rendering a great service to the cause of international peace and security to which the Security Council is dedicated.

There are now two resolutions before this Council. The United States has proposed that the Commission of Investigation, which has been sent to Greece to investigate border violations and disturbances, should, after its departure, maintain a subsidiary group in northern Greece.

Le fait que cet exposé ait été soumis au Conseil de sécurité doit être considéré comme ce qu'il est en fait: un effort réel pour renforcer l'autorité et le prestige de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, comme on nous en a informés, le projet de loi d'assistance à la Grèce et à la Turquie qui est devant le Congrès autoriserait le Président des Etats-Unis à suspendre, en tout ou en partie, l'assistance à ces pays si le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale décidaient, à la majorité des voix, que grâce aux mesures prises ou à l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies, l'aide des Etats-Unis n'est plus ni nécessaire ni souhaitable. Ceci équivaut, pour les Etats-Unis, à limiter, de leur propre initiative et par déférence pour l'Organisation des Nations Unies, leur liberté souveraine d'agir en toute indépendance.

Quant à l'assistance que les Etats-Unis fourniront à la Grèce et à la Turquie, je ne pense pas qu'un Etat Membre des Nations Unies puisse légitimement s'y opposer. En effet, l'assistance envisagée n'est en aucun sens, du moins à mon avis, contraire, dans son essence, aux buts et aux principes des Nations Unies, ainsi que l'ont déjà souligné un certain nombre de mes collègues au Conseil de sécurité.

Les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie ont demandé aux Etats-Unis de leur fournir une assistance financière et de leur envoyer des conseillers et le Gouvernement des Etats-Unis a proposé un programme d'assistance que le Congrès des Etats-Unis est en train de discuter.

Les Grecs ont longuement et durement souffert et ils ont joué un rôle vraiment héroïque en résistant à l'agression de l'Axe pour défendre la cause des Nations Unies. Ils méritent toute l'assistance économique et financière que l'Organisation des Nations Unies elle-même ou l'un ou plusieurs des Etats Membres de cette Organisation peuvent être en mesure de leur fournir.

En outre, le Gouvernement grec, qui est Membre des Nations Unies, éprouve de grandes difficultés à maintenir l'ordre et la stabilité dans le pays. Tout ce qui constitue un moyen légitime et constructif de stabiliser la situation en Grèce constituerait une contribution non seulement à la cause de la Grèce elle-même, mais à celle aussi des Nations Unies.

J'estime qu'en essayant d'aider la Grèce à restaurer sa vie économique et sa stabilité politique et en entreprenant, de manière analogue, de satisfaire les besoins urgents que la Turquie a exprimés, les Etats-Unis rendent un grand service à la cause de la paix et de la sécurité internationales à laquelle le Conseil de sécurité se consacre.

Le Conseil est actuellement saisi de deux résolutions. Les Etats-Unis ont proposé que la Commission d'enquête, qui a été envoyée en Grèce pour enquêter sur les incidents de frontière et les troubles qui y sévissent, maintienne, après son départ, un groupe subsidiaire en Grèce sep-

I am of the opinion that such a subsidiary group would be useful in making further day-to-day on-the-spot investigations of any border violations or disturbances which might occur during the next few weeks, when the Commission is drafting its report in Geneva and while the Security Council is considering the Greek question.

The resolution, in my opinion, is in harmony with the terms of reference which were given to that Commission. China will therefore support the United States draft resolution, as amended by the French delegation.

In regard to the Soviet representative's draft resolution, that the Council should establish a commission to participate in the giving of aid to Greece, in order to ensure that this aid will be used only for the benefit of the Greek people, it seems to me that there are two questions involved in such a proposal. First, whether any and every international aid or inter-governmental loan should be supervised or administered by some organ of the United Nations. Secondly, if so, whether the Security Council is the proper organ of the United Nations to undertake such supervision or administration. At any rate, as things stand at present, the creation of a special commission does not seem to be necessary.

I shall ask the Council to vote upon the two draft resolutions before us in the order of their submission. The Soviet resolution was presented after the United States resolution and cannot be considered as an amendment, because it deals with a very different substantive method. Therefore, I shall ask you to vote first on the United States draft resolution as amended by the French representative.

There is a further drafting change which has been agreed to by the representative of France, but not by the United States representative, because the Secretariat did not show it to the United States representative. This further change, suggested by the Secretariat, was to mention the resolution of the Security Council of 19 December in the second line, which would make it clearer to which commission the resolution refers. It would also be easier to return to the original phraseology used by the United States delegation if, instead of saying "shall maintain in the area where it has been conducting the inquiry", we simply say "shall maintain in the area concerned . . .".

I shall now read the whole resolution:

*"Resolved:* That pending a new decision of the Security Council, the Commission established by the resolution of the Council of 19 December 1946 shall maintain in the area concerned a subsidiary group composed of a representative of each of the members of the Commission, to con-

tentrionale. Je suis d'avis qu'un groupe de cette nature serait utile, car il se tiendrait au courant, sur place et au jour le jour, des nouvelles violations de frontière ou des troubles qui pourraient survenir dans les quelques semaines à venir, pendant que la Commission rédige son rapport à Genève et que le Conseil de sécurité examine la question grecque.

J'estime que cette résolution est conforme au mandat qui a été donné à cette Commission. La Chine appuiera donc le projet de résolution des Etats-Unis amendé par la délégation de la France.

En ce qui concerne le projet de résolution du représentant de l'Union soviétique tendant à ce que le Conseil crée une commission qui participerait à la répartition des secours à la Grèce en vue de garantir l'utilisation de ces secours dans le seul intérêt du peuple grec, il me semble qu'il y a dans cette proposition deux questions à considérer: premièrement, tout programme d'assistance internationale, tout emprunt intergouvernemental doit-il être contrôlé ou administré par l'un des organes de l'Organisation des Nations Unies; deuxièmement, dans l'affirmative, le Conseil de sécurité est-il bien l'organe des Nations Unies qui doit se charger de ce contrôle ou de cette administration. Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel des choses, la création d'une commission spéciale ne semble pas nécessaire.

Je vais mettre aux voix ces deux projets de résolutions dans l'ordre où ils ont été présentés. La résolution du représentant l'Union soviétique a été présentée après celle des Etats-Unis et ne peut pas être considérée comme un amendement à cette dernière, car elle traite d'une méthode très différente quant au fond. En conséquence, je vous demanderai de vous prononcer d'abord sur le projet de résolution des Etats-Unis amendé par le représentant de la France.

Il y a une autre modification de la rédaction qui a été acceptée par le représentant de la France, mais non par le représentant des Etats-Unis parce que le Secrétariat ne la lui a pas fait connaître. Le Secrétariat propose de mentionner, à la deuxième ligne, la résolution prise par le Conseil le 19 décembre indiquant ainsi nettement de quelle commission il s'agit dans la présente résolution. Il serait également plus facile d'en revenir à la rédaction originale qui avait été utilisée par la délégation des Etats-Unis si, au lieu de dire: "maintiendra dans la région où elle a conduit l'enquête", on disait simplement: "maintiendra dans la région intéressée . . .".

Je vais maintenant donner lecture du texte complet de la résolution:

*"Décide:* Qu'en attendant une nouvelle décision du Conseil de sécurité, la Commission établie par la résolution du Conseil en date du 19 décembre 1946 maintiendra dans la région intéressée un groupe subsidiaire composé d'un représentant de chacun des Etats membres de la

tinue to fulfil such functions as the Commission may prescribe in accordance with the terms of reference given in the above resolution of the Council."

Mr. AUSTIN (United States of America) : Mr. President, I accept that as it improves the language.

The PRESIDENT : Perhaps, to make it simpler, it should read, "in accordance with its terms of reference." I think that is simpler still.

Mr. AUSTIN (United States of America) : That is also satisfactory.

*In the absence of further observations, the amended United States draft resolution was put to the vote by show of hands, and adopted by nine votes with two abstentions.*

*Votes for:*

- Australia
- Belgium
- Brazil
- China
- Colombia
- France
- Syria
- United Kingdom
- United States of America

*Abstentions:*

- Poland
- Union of Soviet Socialist Republics

The PRESIDENT : We now come to the Soviet Union draft resolution. First I shall take up the Polish amendment.

I shall ask the Soviet Union representative whether the Polish amendment is acceptable and whether he wishes to make any observations.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : The representative of Australia has expressed the wish that the taking of a decision on the USSR resolution be postponed for some time. This wish was also expressed in the speech by the representative of the United States, who said plainly that it would perhaps be better to consider the USSR resolution when the Security Council came to examine the report of the Commission of Investigation.

I can see no reason for postponing the taking of a decision on the USSR resolution. There are no grounds for such a postponement. I cannot see how the Security Council can take a decision on a question which is not on our agenda, that is to say, the question of the work of the Commission of Investigation, since, as I have already pointed out, this question of the Commission has been brought here artificially; and at the same time why it can postpone taking a decision on a question which is under discussion in the Security Council which is directly connected with the

Commission, en vue de continuer à remplir les fonctions que la Commission pourrait lui assigner, conformément au mandat défini dans la résolution précitée du Conseil de sécurité."

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'accepte cette amélioration du texte.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : On pourrait peut-être dire, pour simplifier: "conformément à son mandat". Cela me semble encore plus simple.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Ce texte me satisfait également.

*Aucune nouvelle observation n'étant formulée, le projet de résolution des Etats-Unis amendé est mis aux voix et adopté à main levée par neuf voix, avec deux abstentions.*

*Votent pour:*

- Australie
- Belgique
- Brésil
- Chine
- Colombie
- Etats-Unis d'Amérique
- France
- Royaume-Uni
- Syrie

*S'abstiennent:*

- Pologne
- Union des Républiques socialistes soviétiques

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Nous en venons maintenant au projet de résolution de l'Union soviétique. Je vais d'abord considérer l'amendement de la Pologne.

Le représentant de l'Union soviétique accepte-t-il l'amendement de la Pologne et désire-t-il présenter des observations?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Le représentant de l'Australie désirerait ajourner pour quelque temps la décision à prendre sur la résolution de l'URSS. Le représentant des Etats-Unis a également exprimé le même désir; dans la déclaration qu'il a faite, il a dit explicitement qu'il valait peut-être mieux examiner la résolution de l'URSS au moment où le Conseil de sécurité étudierait le rapport de la Commission d'enquête.

Je ne vois pas de raison d'ajourner la décision sur la résolution de l'URSS. Il n'y a pas lieu de le faire. Je ne vois pas comment le Conseil de sécurité peut prendre une décision sur la question des travaux de la Commission d'enquête — question qui ne figure pas à notre ordre du jour et qui, comme je l'ai déjà fait observer, a été introduite artificiellement dans le débat — tandis qu'il ajournerait sa décision sur une question qu'il examine maintenant et qui se rattache directement aux mesures envisagées par les Etats-Unis à l'égard de la Grèce. Il n'y a aucune raison

actions of the United States with regard to Greece. There are no grounds for postponing a decision on this question. The USSR resolution demands that the assistance which Greece may receive from without be used only in the interests of the Greek people.

If there are representatives on the Security Council who consider unacceptable a resolution demanding that assistance be used in the interests of the Greek people, that is their own business. Let them act as they see fit. I cannot agree that a decision on the USSR resolution should be postponed, since there are no grounds for this.

The Polish amendment represents an addendum which is in harmony with the resolution adopted unanimously at the last session of the General Assembly to the effect that assistance given to needy countries by other States which are in a position to give such assistance should not be used as a political weapon. This amendment is in harmony with the spirit of the USSR proposal. For this reason, I have no objection to the Polish amendment, since the USSR delegation voted for the General Assembly resolution, as did the delegation of all the States represented on the Security Council — I would emphasize this — all the States represented on the Security Council.

The PRESIDENT: I shall read the Soviet draft resolution together with the Polish amendment.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland): A point of order, Mr. President. I believe that the Soviet representative agreed to vote in favour of this amendment, but I did not hear the Soviet representative express the wish that the amendment should be incorporated in his resolution. Therefore, I want to ask you for a separate vote on the amendment, if possible.

The PRESIDENT: It was the Chair's intention to put the amendment and the original draft resolution to the vote separately.

Mr. AUSTIN (United States of America): I am compelled to voice my opposition to the pending resolution at this time. I had hoped that the consideration of the situation might have brought us to postpone the examination of this matter until the Security Council was possessed of information that might present the situation in Greece in a somewhat different light from what we understand it to be. That is the only case in which this Council could have any jurisdiction over a resolution such as this.

As the matter stands, nothing of a security nature is involved. There is nothing but an innuendo that this money is going to be used for political purposes. That is not sufficient. That is no ground for the Security Council to take action.

d'ajourner la décision sur cette question. La résolution de l'URSS exige que l'aide étrangère qui serait fournie à la Grèce soit utilisée exclusivement dans l'intérêt du peuple grec.

Si certains membres du Conseil de sécurité considèrent comme inacceptable une résolution exigeant que l'aide fournie soit employée dans l'intérêt du peuple grec, c'est leur affaire. Qu'ils agissent comme bon leur semble. Je ne puis accepter que la décision à prendre sur la résolution de l'URSS soit ajournée, car il n'y a aucune raison de le faire.

L'amendement polonais constitue une addition qui est en harmonie avec la résolution que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité lors de sa dernière session, résolution qui prévoit que les secours accordés aux pays nécessiteux par les Etats capables de fournir une telle assistance ne doivent pas être utilisés comme arme politique. Cet amendement est conforme à l'esprit de la proposition de l'URSS. Je n'ai donc pas d'objection contre l'amendement polonais, car la délégation de l'URSS avait voté pour la résolution de l'Assemblée générale, ainsi que l'avaient fait du reste — et j'insiste sur ce point — tous les Etats représentés au Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais donner lecture du projet de résolution de l'Union soviétique ainsi que de l'amendement polonais.

M. KARZ-SUCHY (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Une motion d'ordre, Monsieur le Président. Je crois que le représentant soviétique a accepté de voter en faveur de cet amendement, mais je ne l'ai pas entendu exprimer le désir qu'il soit incorporé dans sa résolution. Je vous demanderai donc de soumettre, si possible, cet amendement à un vote distinct.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'avais bien intention de mettre séparément aux voix l'amendement et le projet de résolution initial.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je me vois contraint de m'opposer, à ce stade des débats, à la résolution dont nous sommes saisis. J'avais espéré que l'examen de la situation nous amènerait à différer l'étude de la question jusqu'au moment où le Conseil de sécurité disposera d'informations de nature à lui faire voir la situation en Grèce sous un jour quelque peu différent de ce qu'il nous paraît être. C'est le seul cas où une résolution comme celle-là pourrait jamais relever de la compétence du Conseil de sécurité.

Dans l'état actuel de la question, il ne se pose aucun problème intéressant la sécurité. On s'est borné à insinuer que cet argent va servir à des fins politiques. Ce n'est pas suffisant. Il n'y a pas là matière à action pour le Conseil de sécurité.

La Grèce n'a pas demandé la création de cette commission. Les Etats-Unis non plus. Imaginez que cette résolution stipule que nous devons créer

Greece has not asked for this commission. The United States has not asked for this commission either. Just imagine what the situation would be

if this resolution stipulated that we should establish special commissions composed of representatives of members of the Security Council, the task of which would be to ensure through proper supervision that aid such as all Members of the United Nations may receive from outside should be used only in the interest of the people of those Member States. We should instantly recognize the absurdity of such a resolution. We should see at once that it was a matter which, if considered at all, should be considered by another organ than the Security Council.

But here are facts which are public property, on which we cannot shut our eyes. There is pending, in the Congress of the United States, a bill appropriating 350 million dollars as a post-UNRRA measure in accordance with the resolution of 11 December 1946 to which lip-service has been paid in this discussion. Fifty million dollars of that sum is expected to go to Greece. But Italy, Austria, Hungary, Poland, China, all these countries, are to benefit from this great relief measure.

Is it because it is the United States that is doing this that it is found necessary to impute a political purpose? If not, then every country acting under the resolution of 11 December must be subjected to a commission of supervision of its benevolence to its neighbours. Is that not a peculiar attitude for the United Nations to adopt? What kind of record would that be for us — to impose upon the benevolence of individual Members of the United Nations a supervisory commission, on the theory that their benevolence was going to be diverted for political purposes?

Another thing. That appropriation is different and distinct from the one which is a response to the request for emergency reconstruction and military advice and aid. That bill is a relief bill. The one of which I am speaking now — there are two of them pending — is for reconstruction and military advice, and involves a total of 400 million dollars.

If it should turn out, as it well might, that this grant of aid were accompanied by a provision something like that which follows, what kind of situation would the United Nations be creating in Greece in sending there a committee to exercise supervision over and above the obvious, proper supervision by the parties to the contract? Suppose this were a part of the act (I am not assuming that it will be, I never assume what Congress will do):

"Section 3. As a condition precedent to the receipt of any assistance pursuant to this Act, the

des commissions spéciales composées de représentants des Etats membres du Conseil de sécurité, ayant pour tâche de garantir, par un contrôle approprié, l'utilisation des secours que tous les Membres des Nations Unies sont susceptibles de recevoir de l'extérieur, dans le seul intérêt des populations de ces pays Membres. Vous vous rendrez tout de suite compte de l'absurdité d'une telle résolution. Vous verrez immédiatement qu'il s'agit là d'une question qui devrait être examinée, à supposer qu'elle dût jamais l'être, par un organe autre que le Conseil de sécurité.

Mais voici des faits qui sont de notoriété publique et sur lesquels nous ne pouvons pas fermer les yeux. Le Congrès des Etats-Unis est actuellement saisi d'un projet de loi prévoyant l'ouverture d'un crédit de 350 millions de dollars. Cette mesure, qui doit succéder à l'activité de l'UNRRA, a été prise conformément à la résolution du 11 décembre 1946 à laquelle on a, pour la forme, rendu hommage au cours de la présente discussion. Sur cette somme, on prévoit que cinquante millions de dollars reviendront à la Grèce. Mais l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la Chine, tous ces pays doivent bénéficier de cette importante mesure d'assistance.

Est-ce parce que ce sont les États-Unis qui prennent cette mesure que l'on trouve nécessaire d'attribuer à celle-ci un motif politique? Si tel n'est pas le cas, alors chaque pays qui agit en vertu de la résolution du 11 décembre doit être soumis au contrôle d'une commission chargée de surveiller le bien qu'il fait à ses voisins. N'est-ce pas là une étrange attitude à adopter pour l'Organisation des Nations Unies? Quel cas pourrait-on faire de nous si nous soumettions au contrôle d'une commission de surveillance les biensfaits de tel ou tel Etat Membre des Nations Unies, en partant du principe que ces biensfaits seront détournés vers des fins politiques?

Autre chose. Ce crédit est différent et distinct de celui qui répond aux demandes faites en vue de constructions urgentes et aux demandes d'aide et de conseils militaires. Ce projet de loi est destiné à apporter des secours. Celui dont je parle maintenant — car il y en a deux devant le Congrès — concerne la reconstruction et les conseils militaires, et porte sur un montant de 400 millions de dollars.

S'il devait arriver, comme c'est possible, que ce prêt s'accompagne d'une disposition analogue à celle dont je vais vous donner lecture, quel genre de situation l'Organisation des Nations Unies créerait-elle en Grèce en y envoyant une commission chargée de surveiller le contrôle auquel les parties contractantes ne manqueront évidemment pas de procéder, comme il se doit? Supposons qu'on insère dans la loi la disposition suivante (je ne présume pas qu'il en sera ainsi, je ne présume jamais ce que le Congrès va faire):

"Section 3. Pour pouvoir recevoir, sous quelque forme que ce soit, l'assistance prévue par

Government requesting such assistance shall agree: (a) to permit free access of United States Government officials for the purpose of observing whether such assistance is utilized effectively and in accordance with the undertakings of the recipient Government; (b) to permit representatives of the press and radio of the United States to observe freely and to report fully regarding the utilization of such assistance."

Suppose the bill contained that. I wonder what the result would be if a decision by those representing the benevolent country conflicted with a decision of a commission representing, in the same matter, the United Nations. Shall we be so improvident and unwise as to create that kind of conflict? Peace our business is, not the creation of threats to international peace and security.

I called attention once before — I am repeating it now only because of the debate that has occurred — to the fact that whatever the United States is doing now is open to the view and subject to the criticism and discussion of the whole world, and what it will do hereafter will equally be open to the same scrutiny, so that every Member of this Organization will be fully informed at all times of the way these aids are being employed. If it should occur — God forbid — that these funds were being used for political purposes, we should not need a police force on the spot, watching to discover it; the press of the United States and the radio of the United States would announce it to the whole world the same day it was discovered.

The history of our relations with the nations that we have tried to help is such that there can be no justification for the insinuation that this benevolence would be used for any other purpose than for the security and peace of the world.

I wish the record to show that the United States will not exercise a veto, and that the United States has considerable regard for a practice which has grown in the Security Council, by usage, to constitute a very good practical construction of Article 27 of the Charter. And in this case, although the United States is opposed to the resolution, it will abstain, but will not veto it.

**Mr. GROMYKO** (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I am fully aware that the position of the United States representative is a difficult one. This is obvious from the very fact that the representative of the United States Government will be obliged to take a definite position in relation to the proposal submitted by the USSR representative, which provides that the assistance which Greece may receive from without shall be used in the interests of the Greek people. The representative of the United States will have to express a definite

la présente loi, le Gouvernement qui sollicite assistance s'engage au préalable: a) à accorder aux fonctionnaires du Gouvernement des Etats-Unis libre accès à son territoire aux fins de surveiller si cette assistance est effectivement utilisée en conformité des engagements pris par le Gouvernement bénéficiaire; b) à permettre aux représentants de la presse et de la radio des Etats-Unis d'observer sans entraves et de faire connaître sans restrictions la manière dont cette assistance est utilisée."

Supposez que la loi contienne cette clause. Je me demande ce qui arriverait au cas où il y aurait conflit entre une décision prise par ceux qui représentent le pays qui fournit l'assistance et une décision prise par une commission représentant aux mêmes fins l'Organisation des Nations Unies. Manquerons-nous assez de prévoyance et de sagesse pour permettre à un conflit de se produire? L'objet de nos travaux, c'est la paix, ce n'est pas la création de menaces à la paix et à la sécurité internationales.

J'ai une fois déjà, attiré l'attention — et seule la discussion survenue m'incite maintenant à me répéter — sur le fait que tout ce que les Etats-Unis font maintenant se passe au vu et au su du monde entier, qui peut le critiquer et le discuter, et que le même droit d'examen pourra s'exercer sur ce qu'ils feront plus tard, de telle sorte que chaque Etat Membre de cette Organisation sera toujours pleinement informé de la manière dont les secours sont utilisés. S'il devait arriver — à Dieu ne plaise — que ces fonds soient utilisés à des fins politiques, nous n'aurions pas besoin d'une police, de garde sur place, pour nous en apercevoir; le presse des Etats-Unis, et la radio des Etats-Unis, l'annoncerait au monde entier le jour même où le fait serait découvert.

L'historique de nos relations avec les nations que nous avons essayé d'aider prouve qu'il n'est pas possible de justifier l'insinuation que nos bienfaits pourraient être utilisés à d'autres fins que la paix et la sécurité du monde.

Je désire qu'il soit mentionné au procès-verbal que les Etats-Unis n'exerceront pas le droit de veto et que les Etats-Unis ont un profond respect pour une coutume qui a pris corps au Conseil de sécurité, au point de devenir une excellente application pratique de l'Article 27 de la Charte. Dans le cas présent, bien que les Etats-Unis s'opposent à la résolution, ils s'abstiendront de voter, mais n'exerceront pas le droit de veto.

**M. GROMYKO** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je me rends parfaitement compte de la situation difficile dans laquelle se trouve le représentant des Etats-Unis. Pour l'expliquer, il suffit de se souvenir que le représentant du Gouvernement des Etats-Unis aura à se prononcer clairement sur la proposition de l'URSS qui stipule que les secours que la Grèce pourrait recevoir de l'étranger devront être employés dans l'intérêt du peuple grec. Le représentant des Etats-Unis devra prendre une attitude nette à l'égard de

opinion on this proposal. In the course of the discussion in the Security Council, the United States representative has attempted to convince us that the help which the United States intends to give to Greece will be entirely in conformity with the interests of the Greek people.

The USSR proposal provides that such assistance should be used in the interests of the Greek people. If it is really proposed to use United States assistance in the interests of the Greek people, and since the USSR proposal provides for the same, namely, that this assistance should be used in the interests of the Greek people, then it would seem that the United States representative should support this proposal. It would seem that there is no contradiction between the position of the United States Government on this question as outlined by Mr. Austin and the USSR proposal.

Nevertheless, the United States representative takes a different attitude with regard to the USSR proposal. He is unable to accept a resolution which provides that a commission of the Security Council shall ensure that this aid will be used in the interests of the Greek people. Such a resolution does not suit the United States representative. In his last statement, the United States representative attempted to deny that the proposed, so-called American aid to Greece could be used as a political weapon to bear pressure on the internal situation in Greece; but everyone is aware that it not only can be used, but, according to the plans which have been disclosed, it is to be used for this purpose. Assertions that this assistance will be used to bear pressure on the internal situation in Greece, if the plans which have been disclosed are implemented, are referred to as "innuendos"<sup>1</sup> by the United States representative. I have noticed that the United States representative is fond of using that word. He has used it several times. If this is an "innuendo", how many "innuendos" are to be found in the official statements made on behalf of the United States Government, which do not conceal the purpose for which the United States Government intends to give assistance to Greece? I do not think I need quote documents and official statements made by representatives of the United States Government, which do not conceal the purpose for which a considerable part of the American assistance to Greece and Turkey is to be used.

Can the substance of this question be concealed by words, however resounding they may be? I do not think that juggling with words can detract from the substance of the question which we are discussing. Judge for yourselves: what is absurd, the USSR resolution or something else? The USSR resolution, which urges that the assistance received by Greece from without should be used in the interests of the Greek people, or the statements which distort the actual situation

cette proposition. Au cours des débats qui se sont déroulés au Conseil de sécurité, le représentant des Etats-Unis a tenté de nous convaincre que l'assistance à la Grèce envisagée par les Etats-Unis est parfaitement conforme à l'intérêt du peuple grec.

La proposition de l'URSS prévoit que cette aide doit servir l'intérêt du peuple grec. Si vraiment on veut employer ces secours dans l'intérêt du peuple grec, le représentant des Etats-Unis devrait, semble-t-il, soutenir la proposition de l'URSS qui vise le même objet et qui prévoit que ces secours seront utilisés dans l'intérêt du peuple grec. Il semble qu'il n'y ait pas contradiction entre le point de vue du Gouvernement des Etats-Unis, tel que le présente M. Austin, et la proposition de l'URSS.

Néanmoins, le représentant des Etats-Unis a adopté une tout autre attitude à l'égard de cette proposition. Il ne peut pas accepter une résolution qui prévoit qu'une commission du Conseil de sécurité devra veiller à ce que cette aide soit employée dans l'intérêt du peuple grec; cette résolution ne convient pas au représentant des Etats-Unis. Dans sa dernière déclaration, le représentant des Etats-Unis a tenté de nier que ce qu'on appelle l'aide américaine à la Grèce puisse être utilisée comme une arme politique, pour influencer les affaires intérieures de ce pays. Mais tout le monde sait non seulement que ces secours peuvent être utilisés à cette fin, mais que c'est là leur destination, à en juger par les plans qui ont été révélés. Le représentant des Etats-Unis a appelé *innuendo*<sup>1</sup> (insinuation malveillante) l'affirmation selon laquelle, si l'on mettait en pratique les plans qui ont été annoncés, ces secours serviraient à influer sur la situation intérieure de la Grèce. J'ai remarqué que le représentant des Etats-Unis prenait plaisir à employer ce mot. Il s'en est servi à plusieurs reprises. Mais si cela est un *innuendo*, combien d'*innuendos* pourrait-on trouver dans les déclarations officieuses faites au nom du Gouvernement des Etats-Unis et qui ne cachent point le but dans lequel le Gouvernement des Etats-Unis se propose d'accorder des secours à la Grèce. Je pense pouvoir me dispenser de citer les documents ainsi que les déclarations officielles des représentants du Gouvernement des Etats-Unis qui ne cachent pas quelle sera la destination d'une partie importante des secours américains à la Grèce et à la Turquie.

Les mots, si sonores qu'ils soient, ne sauraient dissimuler le fond de la question. Je pense qu'aucune acrobatie oratoire ne peut y parvenir. Jugez vous-mêmes, et dites ce qui est absurde: la résolution de l'URSS ou autre chose; la résolution de l'URSS, qui veut que les secours étrangers accordés à la Grèce soient employés dans l'intérêt du peuple grec, ou les déclarations qui donnent une idée fausse de la situation et la présentent de telle sorte que l'on pourrait presque croire que

<sup>1</sup> Expressed in English in the original text.

<sup>1</sup> En anglais dans le texte.

and interpret it, as if the USSR proposal were directed against the interests of the Greek people? Judge for yourselves what is absurd and what is true.

Truly, it is possible to reject the USSR resolution, which urges that assistance should be used in the interests of the people of Greece, and that instead of sending guns, shells and weapons into that country, bread and clothing should be sent. That resolution may be rejected, but I have no doubt that the USSR proposal will become known to the Greek people. I do not doubt this, although it is difficult for the Greek people to ascertain the truth. But I think that the truth will reach them. We cannot speak of the interests of a people and of giving them assistance, and at the same time object to a proposal which provides for defending the interests of that people.

I will end as I began. I am fully aware that the position of the United States representative in the Security Council today is a difficult one, since he is obliged to take a definite attitude with regard to the USSR proposal. But that is the logic of the question. Its discussion in the Security Council has led to this. There is no way out. The United States representative must take a definite attitude with regard to the USSR proposal.

Colonel HODGSON (Australia) : I have a point of order, Mr. President, or rather, two points of order. I understood you to rule that the general debate on these resolutions had been concluded, because you waited until there was nothing further to be said, and then you gave that ruling and read your final statement as representative of China. I make that remark for future reference in such matters. Can anybody reopen the general debate at any time?

My second and principal point of order is this: the Soviet resolution, as set out on 10 April 1947, concludes with the words, ". . . to be used only in the interests of the Greek people." I gather, Sir, that you have accepted — although I do not know whether you have ruled — that the Polish amendment is to be taken first. The so-called Polish amendment is not an amendment at all. It does not alter the sense of the Soviet resolution; it does not amend one word of it; and it commences as a paragraph which follows the last paragraph. It is simply an addition, because when one reads that additional paragraph, one finds that it uses the term "such aid", that is to say the aid referred to in the preceding paragraph. Therefore I am going to ask for separate votes: first that we vote on the Soviet resolution, and then on the addition of the representative of Poland, it being obvious, of course, that if the vote is against the first resolution, the second one will fall, because it uses the term "such aid", the "aid" referred to in the first paragraph.

la proposition de l'URSS est contraire à l'intérêt du peuple grec. Jugez vous-mêmes ce qui est absurde et ce qui est vrai.

Certes, on peut rejeter la proposition de l'URSS qui veut que les secours soient employés dans l'intérêt du peuple grec, c'est-à-dire qu'on envoie en Grèce non pas des canons, des munitions, des armes, mais du pain et des vêtements. Certes, on peut rejeter cette résolution, mais je ne doute point que la proposition de l'URSS ne vienne à la connaissance du peuple grec. Je n'en doute point, bien que, pour le peuple grec, il ne soit pas facile d'apprendre la vérité. Je pense néanmoins qu'il l'apprendra. On ne saurait invoquer les intérêts d'un peuple et parler de l'aider, et s'opposer en même temps à une proposition qui tend à sauvegarder les intérêts de ce peuple.

Je veux finir par où j'ai commencé. Je me rends parfaitement compte de la situation difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui, au Conseil de sécurité, le représentant des Etats-Unis du fait qu'il a à se prononcer clairement sur la proposition de l'URSS. Mais telle est la logique des choses. C'est là la conclusion à laquelle nous ont amenés les débats au Conseil de sécurité. On ne peut s'y dérober. Le représentant des Etats-Unis doit adopter une attitude nette à l'égard de la proposition de l'URSS.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*) : J'ai une question d'ordre à soulever, Monsieur le Président, ou plutôt deux. J'ai cru comprendre que vous aviez décidé que le débat général sur ces résolutions était clos; en effet, après avoir attendu qu'il n'y ait plus rien à dire sur le sujet, vous avez pris votre décision et donné lecture d'une déclaration finale en votre qualité de représentant de la Chine. Je présente cette observation à toutes fins utiles pour l'avenir. Quelqu'un peut-il rouvrir le débat général à n'importe quel moment?

Ma seconde question, la principale, est la suivante: la résolution soviétique du 10 avril 1947 se termine par les mots ". . . ne sera utilisée que dans l'intérêt du peuple grec". Je crois comprendre, Monsieur le Président, que vous avez accepté — je ne sais pas, toutefois, si vous avez décidé — que l'on mette d'abord aux voix l'amendement polonais. On l'a appelé amendement: ce n'est pas du tout un amendement. Il ne modifie pas le sens de la résolution soviétique; il n'en change pas un mot et il commence comme un paragraphe qui suit le dernier paragraphe. C'est tout simplement une addition car, en lisant le paragraphe additionnel, on constate qu'il se sert des mots "une aide de ce genre", c'est-à-dire celle dont il est question au paragraphe précédent. C'est pourquoi je vais demander deux votes distincts: un d'abord sur la résolution soviétique et un ensuite sur l'addition soumise par le représentant de la Pologne. Il est, bien entendu, évident que si la première résolution est repoussée, la seconde ne pourra pas subsister, car elle se sert des mots "une aide de ce genre", c'est-à-dire l'aide prévue au premier paragraphe.

The PRESIDENT: In reply to the point of order raised by our Australian colleague, I must say that the general debate on the draft resolution before us was closed, but I take it that the remarks of the United States representative were concerned with explaining his position as to how he was going to vote.

With regard to the second point, I think that if the members look at rule 36 of our rules of procedure, and especially at its second part, the situation becomes clear to them. I agree that the Polish amendment does not add to or alter anything in the original Soviet resolution, but I think that it clearly falls within the second part of rule 36, which I shall read:

"Ordinarily, the Security Council shall first vote on the amendment furthest removed in substance from the original proposal and then on the amendment next furthest removed until all amendments have been put to the vote, but when the amendment adds to or deletes from the text of a motion - draft resolution, that amendment shall be voted on first."

In that sense the Polish amendment is still an amendment, and I shall ask the Council to vote upon it.

Speaking as the representative of CHINA, I should like to say a word about the position of our delegation. In the remarks I made a little while ago I explained our attitude towards the Soviet draft resolution and stated that we regarded the creation of a special commission, as proposed by the Soviet resolution, as unnecessary at this moment and, as the Australian representative has already said, as premature. Since the Polish amendment proposes to form a part of the Soviet resolution, which I have already stated is unnecessary, I shall abstain from voting on the Polish amendment.

If there are no other observations, I shall ask the members of the Council to vote on the Polish amendment.

Colonel HODGSON (Australia): A point of order, the same one.

The PRESIDENT: I have given my ruling.

Colonel HODGSON (Australia): I want to say that I think your ruling places us in an impossible position for this reason: We are all bound by the resolution of the General Assembly mentioned in the Polish amendment, and nobody can vote against that. But this amendment, or so-called amendment, goes on to refer to something which we have not yet voted, "such aid". Therefore, I want to state that I shall abstain from voting on this particular amendment.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Pour répondre à la question d'ordre soulevée par notre collègue australien, je dois dire que le débat général sur le projet de résolution dont nous sommes saisis était clos, mais je considère que les observations du représentant des Etats-Unis constituaient une explication de son vote.

Pour ce qui est du second point, j'estime que si les membres du Conseil veulent bien se reporter à l'article 36 de notre règlement intérieur, spécialement à sa deuxième partie, ils comprendront clairement la situation. Je conviens que l'amendement polonais n'ajoute rien ou ne change rien au texte primitif de la résolution soviétique, mais je crois qu'il relève manifestement de la seconde partie de l'article 36, dont je vais donner lecture:

"En général, le Conseil de sécurité vote d'abord sur l'amendement qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition originale, et ensuite sur l'amendement suivant qui s'en éloigne le plus, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix; mais lorsqu'un amendement à une proposition ou à un projet de résolution comporte une addition ou une suppression, il est mis aux voix en premier lieu."

D'après ce texte, l'amendement polonais demeure un amendement et je demanderai donc au Conseil de procéder au vote.

En tant que représentant de la CHINE, je voudrais ajouter un mot relativement à l'attitude de ma délégation. Dans les observations que j'ai présentées, il y a peu de temps, j'ai expliqué notre attitude à l'égard du projet de résolution soviétique et j'ai déclaré que nous considérions la création de la commission spéciale, que propose la résolution soviétique, inutile en ce moment et, pour reprendre le terme du représentant de l'Australie, prématûrée. L'amendement polonais se proposant de constituer une partie de la résolution soviétique, que j'ai déjà déclaré trouver inutile, je m'abstiendrai, pour ma part, de voter sur l'amendement polonais.

Sil n'y a pas d'autres observations, je vais demander aux membres du Conseil de voter sur l'amendement polonais.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Une question d'ordre, la même, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'ai fait connaître ma décision.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je veux dire ceci, Monsieur le Président, j'estime que votre décision nous met dans une situation impossible pour la raison suivante: nous sommes tous liés par la résolution de l'Assemblée générale mentionnée dans l'amendement polonais, et personne ne peut voter contre cette résolution. Mais le présent amendement, ou ce que l'on convient d'appeler un amendement, visé ensuite un point sur lequel nous ne nous sommes pas encore prononcés: "une aide de ce genre". Aussi, je désire expliquer que je m'abstiendrai de voter sur cet amendement particulier.

and interpret it as if the USSR proposal were directed against the interests of the Greek people? Judge for yourselves what is absurd and what is true.

Truly, it is possible to reject the USSR resolution, which urges that assistance should be used in the interests of the people of Greece, and that instead of sending guns, shells and weapons into that country, bread and clothing should be sent. That resolution may be rejected, but I have no doubt that the USSR proposal will become known to the Greek people. I do not doubt this, although it is difficult for the Greek people to ascertain the truth. But I think that the truth will reach them. We cannot speak of the interests of a people and of giving them assistance, and at the same time object to a proposal which provides for defending the interests of that people.

I will end as I began. I am fully aware that the position of the United States representative in the Security Council today is a difficult one, since he is obliged to take a definite attitude with regard to the USSR proposal. But that is the logic of the question. Its discussion in the Security Council has led to this. There is no way out. The United States representative must take a definite attitude with regard to the USSR proposal.

Colonel HODGSON (Australia) : I have a point of order, Mr. President, or rather, two points of order. I understood you to rule that the general debate on these resolutions had been concluded, because you waited until there was nothing further to be said, and then you gave that ruling and read your final statement as representative of China. I make that remark for future reference in such matters. Can anybody reopen the general debate at any time?

My second and principal point of order is this: the Soviet resolution, as set out on 10 April 1947, concludes with the words, "... to be used only in the interests of the Greek people." I gather, Sir, that you have accepted — although I do not know whether you have ruled — that the Polish amendment is to be taken first. The so-called Polish amendment is not an amendment at all. It does not alter the sense of the Soviet resolution; it does not amend one word of it; and it commences as a paragraph which follows the last paragraph. It is simply an addition, because when one reads that additional paragraph, one finds that it uses the term "such aid", that is to say the aid referred to in the preceding paragraph. Therefore I am going to ask for separate votes: first that we vote on the Soviet resolution, and then on the addition of the representative of Poland, it being obvious, of course, that if the vote is against the first resolution, the second or will fall, because it uses the term "such aid", the "aid" referred to in the first paragraph.

la proposition de l'URSS est contraire à l'intérêt du peuple grec. Jugez vous-mêmes ce qui est absurde et ce qui est vrai.

Certes, on peut rejeter la proposition de l'URSS qui veut que les secours soient employés dans l'intérêt du peuple grec, c'est-à-dire qu'on envoie en Grèce non pas des canons, des munitions, des armes, mais du pain et des vêtements. Certes, on peut rejeter cette résolution, mais je ne doute point que la proposition de l'URSS ne vienne à la connaissance du peuple grec. Je n'en doute point, bien que, pour le peuple grec, il ne soit pas facile d'apprendre la vérité. Je pense néanmoins qu'il l'apprendra. On ne saurait invoquer les intérêts d'un peuple et parler de l'aider, et s'opposer en même temps à une proposition qui tend à sauvegarder les intérêts de ce peuple.

Je veux finir par où j'ai commencé. Je me rends parfaitement compte de la situation difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui, au Conseil de sécurité, le représentant des Etats-Unis du fait qu'il a à se prononcer clairement sur la proposition de l'URSS. Mais telle est la logique des choses. C'est là la conclusion à laquelle nous ont amenés les débats au Conseil de sécurité. On ne peut s'y dérober. Le représentant des Etats-Unis doit adopter une attitude nette à l'égard de la proposition de l'URSS.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*) : J'ai une question d'ordre à soulever, Monsieur le Président, ou plutôt deux. J'ai cru comprendre que vous aviez décidé que le débat général sur ces résolutions était clos; en effet, après avoir attendu qu'il n'y ait plus rien à dire sur le sujet, vous avez pris votre décision et donné lecture d'une déclaration finale en votre qualité de représentant de la Chine. Je présente cette observation à toutes fins utiles pour l'avenir. Quelqu'un peut-il rouvrir le débat général à n'importe quel moment?

Ma seconde question, la principale, est la suivante: la résolution soviétique du 10 avril 1947 se termine par les mots "... ne sera utilisée que dans l'intérêt du peuple grec". Je crois comprendre, Monsieur le Président, que vous avez accepté — je ne sais pas, toutefois, si vous avez décidé — que l'on mette d'abord aux voix l'amendement polonais. On l'a appelé amendement: ce n'est pas du tout un amendement. Il ne modifie pas le sens de la résolution soviétique; il n'en change pas un mot et il commence comme un paragraphe qui suit le dernier paragraphe. C'est tout simplement une addition car, en lisant le paragraphe additionnel, on constate qu'il se sert des mots "une aide de ce genre", c'est-à-dire celle dont il est question au paragraphe précédent. C'est pourquoi je vais demander deux votes distincts: un d'abord sur la résolution soviétique et un ensuite sur l'addition soumise par le représentant de la Pologne. Il est, bien entendu, évident que si la première résolution est poussée, la seconde ne pourra pas subsister, car elle se sert des mots "une aide de ce genre", c'est-à-dire l'aide prévue au premier paragraphe.

The PRESIDENT: In reply to the point of order raised by our Australian colleague, I must say that the general debate on the draft resolution before us was closed, but I take it that the remarks of the United States representative were concerned with explaining his position as to how he was going to vote.

With regard to the second point, I think that if the members look at rule 36 of our rules of procedure, and especially at its second part, the situation becomes clear to them. I agree that the Polish amendment does not add to or alter anything in the original Soviet resolution, but I think that it clearly falls within the second part of rule 36, which I shall read:

"Ordinarily, the Security Council shall first vote on the amendment furthest removed in substance from the original proposal and then on the amendment next furthest removed until all amendments have been put to the vote, but when the amendment adds to or deletes from the text of a motion or draft resolution, that amendment shall be voted on first."

In that sense the Polish amendment is still an amendment, and I shall ask the Council to vote upon it.

Speaking as the representative of CHINA, I should like to say a word about the position of our delegation. In the remarks I made a little while ago I explained our attitude towards the Soviet draft resolution and stated that we regarded the creation of a special commission, as proposed by the Soviet resolution, as unnecessary at this moment and, as the Australian representative has already said, as premature. Since the Polish amendment proposes to form a part of the Soviet resolution, which I have already stated is unnecessary, I shall abstain from voting on the Polish amendment.

If there are no other observations, I shall ask the members of the Council to vote on the Polish amendment.

Colonel HODGSON (Australia): A point of order, the same one.

The PRESIDENT: I have given my ruling.

Colonel HODGSON (Australia): I want to say that I think your ruling places us in an impossible position for this reason: We are all bound by the resolution of the General Assembly mentioned in the Polish amendment, and nobody can vote against that. But this amendment, or so-called amendment, goes on to refer to something on which we have not yet voted, "such aid". Therefore, I want to state that I shall abstain from voting on this particular amendment.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Pour répondre à la question d'ordre soulevée par notre collègue australien, je dois dire que le débat général sur le projet de résolution dont nous sommes saisis était clos, mais je considère que les observations du représentant des Etats-Unis constituaient une explication de son vote.

Pour ce qui est du second point, j'estime que si les membres du Conseil veulent bien se reporter à l'article 36 de notre règlement intérieur, spécialement à sa deuxième partie, ils comprendront clairement la situation. Je conviens que l'amendement polonais n'ajoute rien ou ne change rien au texte primitif de la résolution soviétique, mais je crois qu'il relève manifestement de la seconde partie de l'article 36, dont je vais donner lecture:

"En général, le Conseil de sécurité vote d'abord sur l'amendement qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition originale, et ensuite sur l'amendement suivant qui s'en éloigne le plus, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix; mais lorsqu'un amendement à une proposition ou à un projet de résolution comporte une addition ou une suppression, il est mis aux voix en premier lieu."

D'après ce texte, l'amendement polonais demeure un amendement et je demanderai donc au Conseil de procéder au vote.

En tant que représentant de la CHINE, je voudrais ajouter un mot relativement à l'attitude de ma délégation. Dans les observations que j'ai présentées, il y a peu de temps, j'ai expliqué notre attitude à l'égard du projet de résolution soviétique et j'ai déclaré que nous considérions la création de la commission spéciale, que propose la résolution soviétique, inutile en ce moment et, pour reprendre le terme du représentant de l'Australie, prématurée. L'amendement polonais se proposant de constituer une partie de la résolution soviétique, que j'ai déjà déclaré trouver inutile, je m'abstiendrai, pour ma part, de voter sur l'amendement polonais.

S'il n'y a pas d'autres observations, je vais demander aux membres du Conseil de voter sur l'amendement polonais.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Une question d'ordre, la même, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'ai fait connaître ma décision.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je veux dire ceci, Monsieur le Président, j'estime que votre décision nous met dans une situation impossible pour la raison suivante: nous sommes tous liés par la résolution de l'Assemblée générale mentionnée dans l'amendement polonais, et personne ne peut voter contre cette résolution. Mais le présent amendement, ou ce que l'on convient d'appeler un amendement, vise ensuite un point sur lequel nous ne nous sommes pas encore prononcés: "une aide de ce genre". Aussi, je désire expliquer que je m'abstiendrai de voter sur cet amendement particulier.

The PRESIDENT: I think we are all in the same position. We all voted for the Assembly resolution on which the amendment is based. But on the other hand, as I stated in explaining our position, we cannot support an amendment which is to form part of a resolution which we cannot support. I think the course is clear.

Therefore, I shall ask the members of the Council to vote on the Polish amendment which proposes that the following paragraph should be added to the Soviet draft resolution:

"In accordance with the resolution of the fifty-sixth plenary meeting of the General Assembly on 11 December 1946, such aid cannot be used as a political weapon and shall be distributed without discrimination because of race, creed, or political belief."

Mr. KATZ-SUCHY (Poland): Sympathizing fully with the difficulties which some of the members are facing in connexion with the vote on the Polish amendment, if it is the wish of the majority of this Council, we are prepared to submit it as a separate resolution by changing two or three words in it.

The PRESIDENT: The Polish amendment, having been submitted to the Council, has become the property of the Council, and we have to take the view of the Council as to whether a separate vote can be taken on it, as a separate resolution, or as a part of the Soviet resolution.

*The Polish amendment was put to the vote by show of hands and rejected, having failed to obtain the requisite number of votes; there were two votes in favour, and nine abstentions.*

*Votes for:*

Poland  
Union of Soviet Socialist Republics

*Abstentions:*

Australia  
Belgium  
Brazil  
China  
Colombia  
France  
Syria  
United Kingdom  
United States of America

Mr. EL-KHOURI (Syria): I have a point of order. If a proposal does not have seven votes in favour, it is defeated without verifying how many oppose it and how many abstain. That does not make any difference. Therefore, when it does not receive seven affirmative votes, there is no need to proceed with the vote.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je crois que nous sommes tous dans la même situation. Nous avons tous voté en faveur de la résolution de l'Assemblée sur laquelle l'amendement se fonde. Mais, d'un autre côté, comme je l'ai dit en expliquant notre attitude, nous ne pouvons appuyer un amendement qui est destiné à faire partie d'une résolution que nous ne pouvons pas appuyer. Je crois que la marche à suivre est claire.

Aussi vais-je demander aux membres du Conseil de voter sur l'amendement polonais qui propose d'ajouter au projet de résolution soviétique le paragraphe suivant:

"Conformément à la résolution adoptée le 11 décembre 1946 par l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième séance plénière une aide de ce genre ne peut être utilisée comme arme politique et les secours qu'elle apportera seront distribués sans discrimination du point de vue racial, religieux ou politique."

M. KATZ-SUCHY (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Comprenant très bien les difficultés que quelques-uns des membres du Conseil éprouvent au moment de voter sur l'amendement polonais, nous sommes disposés, si la majorité de ce Conseil le désire, à présenter cet amendement comme une résolution séparée, en y changeant deux ou trois mots.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Ayant été présenté au Conseil, l'amendement polonais en est devenu la propriété et nous devons nous conformer à l'opinion du Conseil sur le point de savoir si cet amendement doit faire l'objet d'un vote distinct comme résolution séparée ou comme partie de la résolution soviétique.

*Le vote a lieu à main levée; l'amendement polonais, n'ayant pas obtenu le nombre de voix nécessaire, est repoussé. Il y a deux voix pour, et neuf abstentions.*

*Votent pour:*

Pologne  
Union des Républiques socialistes soviétiques

*S'abstiennent:*

Australie  
Belgique  
Brésil  
Chine  
Colombie  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Syrie  
Royaume-Uni

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je désire soulever une question d'ordre. Si une proposition ne recueille pas sept voix, elle est repoussée, sans qu'il y ait à vérifier le nombre des voix contre et le nombre des abstentions. Cela ne change rien. Ainsi donc, en l'absence de ces sept voix pour, il n'y a pas lieu de continuer à voter.

The PRESIDENT: In reply to my Syrian colleague's observation, I would say that is the usual procedure, but as this amendment involves a General Assembly resolution on which the countries of all the representatives on this Council voted in the affirmative, I think an opportunity had to be given to the various delegations to indicate their position.

I shall now read the Soviet Union resolution, upon which I shall ask the members to vote. The draft resolution submitted by the representative of the USSR reads:

"As a result of the discussion which took place in the Security Council on the question raised by the representative of the United States in his statement of 28 March 1947,<sup>1</sup>

"The Security Council resolves to establish a special commission, composed of representatives of the Member States of the Security Council, the task of which shall be to ensure, through proper supervision, that aid which Greece may receive from the outside be used only in the interests of the Greek people."

*A vote was taken by show of hands and the draft resolution of the USSR was rejected by four votes to two, with five abstentions.*

*Votes for:*

Poland  
Union of Soviet Socialist Republics

*Votes against:*

Australia  
Belgium  
Brazil  
United Kingdom

*Abstentions:*

China  
Colombia  
France  
Syria  
United States of America

The PRESIDENT: I call on the representative of the United Kingdom, who wishes to raise a point of order.

Mr. LAWFORD (United Kingdom): Would it be in order for me, at this time, to express the hope that the Secretary-General will immediately convey to the Chairman of the Commission of Investigation the resolution that we have adopted, so that the Commission may make the necessary arrangements to comply with it?

The PRESIDENT: The Assistant Secretary-General informs me that this has already been done.

I call upon the representative of Poland who wishes to make a declaration.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En réponse à l'observation de mon collègue syrien, je dirai que telle est bien la procédure usuelle, mais que, comme cet amendement met en cause une résolution de l'Assemblée générale qu'ont votée les Gouvernements de tous les représentants à ce Conseil, je pense qu'il convenait de donner aux diverses délégations la possibilité de faire connaître leur position.

Je vais maintenant donner lecture de la résolution de l'Union soviétique avant de la mettre aux voix. Le projet de résolution soumis par le représentant de l'URSS est ainsi conçu:

"A la suite de la discussion à laquelle a donné lieu au Conseil de sécurité la question soulevée par le représentant des Etats-Unis dans sa déclaration du 28 mars 1947<sup>1</sup>,

"Le Conseil de sécurité décide de créer une commission spéciale composée de représentants des Etats membres du Conseil de sécurité, qui sera chargée de garantir, par un contrôle approprié, que l'assistance que la Grèce pourra recevoir de l'extérieur ne sera utilisée que dans l'intérêt du peuple grec."

*Le vote a lieu à main levée. Le projet de résolution de l'URSS est repoussé par quatre voix contre deux, avec cinq abstentions.*

*Votent pour:*

Pologne  
Union des Républiques socialistes soviétiques

*Votent contre:*

Australie  
Belgique  
Brésil  
Royaume-Uni

*S'abstiennent:*

Chine  
Colombie  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Syrie

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni, qui désire soulever une question d'ordre.

M. LAWFORD (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Puis-je, au stade actuel des débats, exprimer l'espoir que le Secrétaire général fera immédiatement parvenir au Président de la Commission d'enquête la résolution que nous avons adoptée afin que la Commission puisse prendre les dispositions voulues pour s'y conformer?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Secrétaire général adjoint nous informe que c'est déjà fait.

Je donne la parole au représentant de la Pologne, qui désire faire une déclaration.

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 30, pages 617 to 625.

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième année, No 30, pages 617 à 625.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland): Mr. President, I simply wish to have it recorded that, on the first occasion of a practical application of the General Assembly's resolution, nine members of the Security Council abstained from voting on it; that does not serve the prestige of the Organization.

*The meeting rose at 6.22 p.m.*

M. KATZ-SUCHY (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, je désire simplement que le procès-verbal mentionne qu'à la première occasion qui s'est offerte de mettre en pratique la résolution de l'Assemblée générale, neuf membres du Conseil de sécurité se sont abstenus de voter, ce qui ne contribue pas au prestige de l'Organisation.

*La séance est levée à 18 h. 22.*

# SALES AGENTS OF UNITED NATIONS PUBLICATIONS

## DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

### ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana  
S. A.  
Calle Alsina 500  
Buenos Aires

### AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.  
255a George Street  
Sydney

### BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse  
14-22 rue du Persil  
Bruxelles

### BOLIVIA—BOLIVIE

Libreria Científica y Literaria  
Avenida 16 de Julio, 216  
Casilla 972  
La Paz

### CANADA—CANADA

The Ryerson Press  
299 Queen Street West  
Toronto

### CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro  
Merced 846  
Santiago

### CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.  
211 Honan Road  
Shanghai

### COSTA RICA

*COSTA-RICA*  
Trejos Hermanos  
Apartado 1313  
San José

### CUBA—CUBA

La Casa Belga  
René de Smedt  
O'Reilly 455  
La Habana

### CZECHOSLOVAKIA

*TCHECOSLOVAQUIE*  
F. Topic  
Narodni Trida 9  
Praha 1

### DENMARK—DANEMARK

Einar Munskgaard  
Nørregade 6  
Kjøbenhavn

### DOMINICAN REPUBLIC

*REPUBLIQUE DOMINICAINE*  
Librería Dominicana  
Calle Mercedes No. 49  
Apartado 656  
Ciudad Trujillo

### ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cía.  
Nueve de Octubre 703  
Casilla 10-24  
Guayaquil

### FINLAND—FINLAND

Akateeminen Kirjakauppa  
2, Keskauskatu  
Helsinki

### FRANCE—FRANCE

Editions A. Pedone  
13, rue Soufflot  
Paris V<sup>e</sup>

### GREECE—GRECE

“Eleftheroudakis”  
Librairie internationale  
Place de la Constitution  
Athènes

### GUATEMALA

*GUATEMALA*  
José Goubaud  
Goubaud & Cía. Ltda.  
Sucesor  
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.  
Guatemala

### HAITI—HAITI

Max Bouchereau  
Librairie “A la Caravelle”  
Boîte postale 111-B  
Port-au-Prince

### INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Co.  
Scindia House  
New Delhi

### IRAN—IRAN

Bangahe Piaderow  
731 Shah Avenue  
Teheran

### IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie  
The Bookshop  
Baghdad

### LEBANON—LIBAN

Librairie universelle  
Beirut

### NETHERLANDS

*PAYS-BAS*  
N. V. Martinus Nijhoff  
Lange Voorhout 9  
s'Gravenhage

### NEW ZEALAND

*NOUVELLE-ZELANDE*  
Gordon & Gotch  
Waring Taylor Street  
Wellington

### NORWAY—NORVEGE

Norsk Bokimport A/S  
Edv. Storms Gate 1  
Oslo

### SWEDEN—SUEDE

C. E. Fritze's Kungl.  
Hofbokhandel A.-B.  
Fredsgatan 2  
Stockholm

### SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.  
Lausanne  
.....  
Hans Raunhardt  
Kirchgasse 17  
Zurich 1

### SYRIA—SYRIE

Librairie universelle  
Damascus

### UNION OF SOUTH AFRICA

*UNION SUD-AFRICAINE*  
Central News Agency Ltd.  
Commissioner & Rissik Sts.  
Johannesburg

### UNITED KINGDOM

*ROYAUME-UNI*  
H.M. Stationery Office  
P.O. Box 569  
London, S.E. 1

### UNITED STATES OF AMERICA

*ETATS-UNIS D'AMERIQUE*  
International Documents Service  
Columbia University Press  
2960 Broadway  
New York 27, N. Y.

### YUGOSLAVIA

*YOUgoslavie*  
Drzavno Preduzece  
Jugoslovenska Knjiga  
Moskovska Ul. 36  
Belgrade

23 October 1947.